

La numérisation des archives coloniales (1893-1960) : un devoir d'État pour la sauvegarde du patrimoine archivistique de Côte d'Ivoire

Présenté par

Drellu Marc-Alain Wazzi BAI

Pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Culture

Gestion du patrimoine culturel

Devant le jury composé de :

Dr. Hdr. Jean-François FAÛ **Président**

Directeur du Département Culture,
Université Senghor

Dr. Jean-Pierre BAT **Examineur**

Ecole nationale des chartes

MCU-Hdr. Antoine PEREZ **Examineur**

Université de Montpellier 3

Remerciements

- Au Dr. Hdr. Jean-François FAÜ, Directeur du Département Culture de l'Université Senghor à Alexandrie pour m'avoir ouvert les portes du monde professionnel international et sa disponibilité durant tout le long de la formation ;
- Au Dr. Jean-Pierre BAT, mon Directeur de mémoire pour l'encadrement et le suivi de ce travail ;
- À Monsieur BAHI Gouro Venance, Directeur des Archives Nationales de Côte d'Ivoire pour le soutien indéfectible ;
- À Monsieur Jean-Pierre DEFRANCE, Directeur du STIA, son staff technique et tous les collègues archivistes qui ont enrichi ces travaux par leurs suggestions et conseils pratiques ;
- À Madame Rania Adel EL GUINDY, Assistante de direction au Département Culture ;
- À tous les collègues du Département Culture et à l'équipe de la GPC en particulier ;
- À Edem Kodjo LATEVI, un lecteur avisé ;
- À ma tante Cathia GROBRI et sa famille pour l'hospitalité durant mon séjour en France ;
- À mes associés pour votre amitié.

Dédicace

À toi Y.S

À toi DUBAI Clément, le gardien du temple

À toi LOUGOUNAN, femme de sacrifices

À toi WAPPLEY, la princesse de KOREKIPRA

Pour toi ZREHAZRE, la lumière du jour, l'héritier des DUBAI

Résumé

Reflet des activités politiques, économiques et sociales de l'Administration coloniale, les archives coloniales de Côte d'Ivoire sont le fruit du travail de collecte, d'organisation et de conservation d'archivistes chevronnés qui ont su mettre en valeur cette période de l'Histoire de la Côte d'Ivoire. Conservés aux Archives nationales de Côte d'Ivoire, ces documents d'archives font partie intégrante du patrimoine culturel ivoirien et ont une valeur inestimable dans la reconstitution de la mémoire collective. Cependant, la problématique de la conservation pérenne de ce patrimoine suscite beaucoup d'interrogations de nos jours dues essentiellement aux capacités actuelles des locaux des Archives nationales qui n'ont bénéficié d'aucune restructuration depuis l'époque coloniale. La révolution numérique observée dans la pratique archivistique contemporaine depuis quelques années propose diverses solutions face aux différents problèmes liés à la conservation des documents sur support physique et à la recrudescence du flux de documents nativement numériques. Ainsi, nous avons décidé de proposer à travers cette étude, la numérisation des archives coloniales comme alternative pour les Archives nationales de Côte d'Ivoire afin de soutenir ses actions de sauvegarde et de valorisation du patrimoine archivistique national.

Mots-clefs

Côte d'Ivoire, archives coloniales, numérisation, sauvegarde, patrimoine archivistique

Abstract

Reflecting the political, economic and social activities of the Colonial Administration, the colonial archives of Côte d'Ivoire are the fruit of the work of collecting, organizing and preserving experienced archivists who have been able to highlight this period of history. History of Ivory Coast. Preserved in the National Archives of Côte d'Ivoire, these archival documents are an integral part of Ivorian cultural heritage and are invaluable in the reconstruction of the collective memory. However, the problem of the long-term conservation of this heritage raises many questions today mainly due to the current capacities of the premises of the National Archives which have not benefited from any restructuring since the colonial era. The digital revolution observed in contemporary archival practice in recent years offers various solutions to the various problems related to the preservation of documents on physical media and the recrudescence of the flow of natively digital documents. Thus, we decided to propose through this study, the digitization of the colonial archives as alternative for the National Archives of Côte d'Ivoire in order to support its actions of safeguarding and valorization of the national archival heritage.

Key-words

Côte d'Ivoire, colonial archives, digitization, safeguarding, cultural heritage

Liste des acronymes et abréviations utilisés

AAF : Association des Archivistes Français

AEF : Afrique Equatoriale Française

ANOM : Archives Nationales d’Outre-Mer

AOF : Afrique Occidentale Française

AUPELF : Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française

BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

BNETD : Bureau National d’Etude Techniques et de Développement ()

BULAC : Bibliothèque Universitaire des Langues et des Civilisations

CAFAC : Centre d’Animation et de Formation à l’Action Culturelle

CAOM : Centre des Archives d’Outre-Mer

CMN : Centre des Monument Nationaux

CNRTL : Centre National de Ressources Textuels et Lexicales

DANCI : Direction des Archives Nationales de Côte d’Ivoire

DGDDL : Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local

DUA : Durée d’Utilité Administrative

EFAC : Ecole de Formation à l’Action Culturelle

ICA : Conseil International des Archives.

IDEP : Institut africain de Développement Economique et de Planification des Nations Unies (IDEP)

INSAAC : Institut National Supérieur des Arts et de l’Action Culturelle

IFAN : Institut Français d’Afrique Noire devenu Institut Fondamental d’Afrique Noire après les indépendances en 1966

INSAAC : Institut National Supérieur des Arts et d’Action Culturelle

CNRS : Centre National de Recherche scientifique

CMN : Centre des Monuments Nationaux

NTIC : Nouvelles Technologies de l’Information et de la Télécommunication

UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l’Education, la Science et la Culture

SIAF : Service Interministériel des Archives de France

SPOC : Small Private Online Course

STIA : Stage Technique International d’Archives

PND : Plan National de Développement

Tables des matières

La numérisation des archives coloniales (1893-1960) : un devoir d’État pour la sauvegarde du patrimoine archivistique de Côte d’Ivoire.....	i
Remerciements	i
Dédicace	ii
Résumé.....	iii
Mots-clefs.....	iii
Abstract	iii
Key-words.....	iii
Liste des acronymes et abréviations utilisés	iv
Tables des matières.....	v
Introduction.....	1
1 Problématique de la conservation à la Direction des Archives Nationales de Côte d’Ivoire (DANCI).....	3
1.1 Cadrage historique de la conservation du patrimoine archivistique de Côte d’Ivoire	3
1.1.1 Contexte précolonial : constitution du fonds ancien	3
1.1.2 Les archives de la période coloniale 1893-1960.....	5
1.2 Les Archives nationales de Côte d’Ivoire : un outil stratégique de gouvernance.....	9
1.2.1 Les missions	9
1.2.2 Le fonds colonial.....	10
1.2.3 La DANCI dans la gestion de l’Etat.....	11
1.3 Situation actuelle de la conservation aux Archives nationales.....	14
1.4 Énoncé des objectifs de recherche	19
1.4.1 Objectif général	19
1.4.2 Objectifs spécifiques.....	20
1.5 Formulation des hypothèses de recherche	20
1.5.1 Hypothèse générale.....	20
1.5.2 Hypothèses spécifiques	20
2 La revue de littérature et Méthodologie de la recherche	21
2.1 Revue de littérature	21
2.1.1 Archives et patrimoine	21
2.1.2 Numérisation et Sauvegarde du patrimoine documentaire	24
2.2 Méthodologie de la recherche.....	26
2.2.1 Stratégie d’investigation.....	26
2.2.2 Analyse des données et interprétation des résultats.....	28

3	La numérisation, un outil de sauvegarde du patrimoine archivistique colonial de la Côte d’Ivoire	31
3.1	Expérience du stage	31
3.1.1	Présentation du Stage Technique International d’Archives (STIA).....	31
3.1.2	Apports du stage.....	32
3.2	Les enjeux de la numérisation du patrimoine archivistique colonial de la Côte d’Ivoire	33
3.2.1	La sauvegarde du patrimoine archivistique national	33
3.2.2	La reconstitution d’une mémoire partagée	34
3.2.3	La réappropriation et la transmission de l’histoire des peuples de la Côte d’Ivoire	36
4	Note méthodologique pour la mise en place d’un système de sauvegarde numérique du fonds colonial de Côte d’Ivoire à la DANCI.....	38
4.1	Contexte du projet.....	38
4.2	Justification du projet	38
4.2.1	Du point de vue de la DANCI	38
4.2.2	Du point de vue de l’État	39
4.3	Objectif du projet.....	39
4.3.1	Objectif général	39
4.3.2	Objectifs spécifiques.....	39
4.4	Description du projet	40
4.5	Approche méthodologique	40
4.5.1	Préparation de la mission et briefing	40
4.5.2	Audit documentaire et diagnostic de l’environnement informatique	41
4.5.3	Acquisition, installation et paramétrage des outils logiciels du Système d’Archivage Electronique (SAE)	43
4.5.4	Numérisation et transfert des documents numérique dans le logiciel GED	46
4.5.5	Formation des utilisateurs à l’appropriation de la solution et transfert de compétences	47
4.5.6	Rédaction des rapports	48
4.6	Equipe du projet	48
4.7	Calendrier de mise en œuvre.....	49
4.8	Contraintes de coûts.....	50
	Conclusion	51
5	Références bibliographiques	vii
6	Liste des illustrations	xi
7	Liste des tableaux	xi
8	Annexes	xii

Introduction

La Côte d'Ivoire, entité géographique et administrative prend naissance à l'orée du XX^e siècle, le 10 mars 1893 où elle devient colonie française. Même si plusieurs travaux d'historiens spécialistes de la Côte d'Ivoire évoquent une histoire plus ancienne, ils conviennent dans leur grande majorité que c'est la France qui a organisé l'unité politique, économique et administrative de ce territoire¹. À cet effet, les sources écrites héritées de la période coloniale constituent un patrimoine documentaire très important pour la reconstitution de la mémoire collective et un outil stratégique de gestion pour l'État ivoirien.

Saliou MBAYE, ancien Directeur des Archives du Sénégal qui abrite les archives de l'ancienne Afrique Occidentale Française (AOF) se positionne vis-à-vis de l'importance de ce patrimoine archivistique pour les nouveaux États indépendants quand il dit que « *les archives permettent d'entrevoir le passé et d'écrire l'avenir. Elles sont une plongée dans l'histoire des sociétés, des peuples et des États. Les archives en Afrique sont à l'heure actuelle un enjeu primordial de la bonne gouvernance, de la démocratie et du développement*² ». De cette assertion, l'on pourrait déduire qu'entrevoir l'importance de la sauvegarde du patrimoine archivistique conviendrait d'une démarche efficace pour les États africains dans leur volonté de concevoir les leviers d'un développement durable pour le continent. Cette réflexion nous emmène par ailleurs, à nous interroger sur l'existence de ce patrimoine à notre époque contemporaine. Dans quelles conditions de conservation se trouve ce patrimoine dans nos institutions patrimoniales africaines ?

« *La question de la préservation et de la pérennité du patrimoine documentaire en général (en particulier historique) a toujours été au centre des préoccupations et des débats des professionnels de la gestion de l'information documentaire et des usagers (historiens, universitaires, chercheurs, étudiants, généalogistes, amateur ou citoyen lambda, etc.)*³ ». Mor DIEYE, abordant la perspective de l'utilisation du numérique comme moyen de sauvegarde du patrimoine documentaire colonial sénégalais, nous rappelle que quelles que soient les époques, le besoin du recours à l'histoire a de tout temps incité l'humanité à développer les techniques appropriées pour la conservation pérenne des archives. « *Dès le Moyen Âge, on faisait des copies et des enregistrements in extenso des actes importants dont on voulait garder les traces (cartulaires, vidimus)*⁴ ». Au fur et à mesure qu'évoluent les supports de conservation des documents, l'archiviste a dû adapter ses pratiques afin de garantir la pérennisation du patrimoine archivistique. Il est clair que les archives qui sont actuellement en

¹ AMON d'ABY François Joseph, *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine*, 1951, Paris, p.4

Voir aussi : EKANZA Simon Pierre et TIREFORT Alain, « La Côte d'Ivoire d'hier aux années 1980 : jalons historiques », *La Côte d'Ivoire, regards croisés sur les relations entre la France et l'Afrique*, 2000, Paris ; LOUCOU Jean-Noël, *Histoire de la Côte d'Ivoire*, 1984, Abidjan ; DIABATE Henriette et al, *Les fondements de la nation ivoirienne, Mémorial de la Côte d'Ivoire*, 1987, Abidjan

²https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/03/20/les-archives-en-afrique-un-patrimoine-culturel-de-l-humanite_4598229_3212.html , consulté le 25/04/2018

³ DIEYE Mor, *Valorisation et médiation numérique du patrimoine documentaire colonial et de l'esclavage, Sciences de l'information et de la communication*, 2013, Montpellier, p.13

⁴ Association des Archivistes Français, *Abrégé d'archivistique, principe et pratique du métier d'archiviste*, 2012, Paris, p.259

notre possession auraient été inutilisables si elles n'avaient pas fait l'objet de soins appropriés à travers des siècles.

Depuis les années 1990, la révolution numérique observée dans la pratique archivistique contemporaine va susciter un questionnement pertinent sur l'impact de la numérisation dans le processus de pérennisation du patrimoine archivistique. Ce questionnement va aussi se poser aux institutions patrimoniales africaines qui ont la charge de la conservation du patrimoine archivistique national. À l'instar des pays du Maghreb qui ont amorcé le processus de sauvegarde numérique de leurs archives publiques, il serait pertinent de s'intéresser à l'appropriation de la dématérialisation des documents d'archives par un pays de l'ancienne Afrique Occidentale Française (AOF) comme la Côte d'Ivoire dans ses attributions de conservation et de diffusion du patrimoine archivistique national. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre étude qui aura pour thème : « *la numérisation des archives coloniales (1893-1960), un devoir d'État pour la sauvegarde du patrimoine archivistique de Côte d'Ivoire* ». Il s'agira de comprendre la nécessité de la sauvegarde du patrimoine archivistique colonial ivoirien en tant que témoin matériel d'une histoire partagée entre la France et la Côte d'Ivoire, mais aussi, comme un outil de gouvernance pour l'État.

La réalisation d'une telle entreprise demeurera une tâche ardue dans le contexte ivoirien eu égard à la faiblesse de la documentation sur les archives spécifiques à la Côte d'Ivoire. Cependant, les enjeux que recouvre la valorisation de cette période charnière de l'histoire de l'Afrique subsaharienne jumelé à la volonté d'apporter un outil moderne pour soutenir l'action administrative en Côte d'Ivoire vont motiver l'enthousiasme que nous accorderons à ces travaux. Les différentes réflexions menées sur les mutations socio-organisationnelles engendrées par la transition numérique dans la pratique archivistique contemporaine et les nouvelles législations relatives à l'accessibilité de l'information publique appuieront notre propos. Nous essayerons de répondre aux questions suivantes :

- Comment assurer la sauvegarde du patrimoine archivistique national à travers le temps, dans les conditions les plus optimales et les plus favorables pour leur transmission aux générations futures ?
- Quels avantages porte la numérisation des archives coloniales dans l'action administrative ?
- Quels avantages revêt la numérisation pour la sauvegarde et la reconstitution du patrimoine archivistique national ?
- Quelles sont les opportunités d'exploitation qu'engendre la sauvegarde numérique ?

Cette étude fera premièrement le cadrage historique de la constitution du fonds d'archives colonial de Côte d'Ivoire. Nous montrerons dans cette partie les réalités de la politique de conservation aux Archives nationales de Côte d'Ivoire et énoncerons la problématique actuelle de la conservation dans cette institution. Ensuite dans un second temps, nous établirons notre méthodologie de recherche, les publications littéraires traitant de notre sujet et qui vont soutenir notre propos. Enfin, nous évoquerons les enjeux et les avantages de la dématérialisation comme lieu de sauvegarde du patrimoine archivistique national de la Côte d'Ivoire.

1 Problématique de la conservation à la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire (DANCI)

1.1 Cadrage historique de la conservation du patrimoine archivistique de Côte d'Ivoire

Cette partie de notre travail nous permettra de définir l'évolution de la constitution et de la conservation du patrimoine archivistique colonial de la Côte d'Ivoire. Compte tenu de la rareté des travaux scientifiques spécifiques aux archives coloniales de la Côte d'Ivoire, les limites historiques que nous nous fixons pour élaborer notre propos sont l'émanation de la lecture de l'historiographie de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Mais aussi, des travaux de recherche qui ont traité des archives coloniales en Afrique de l'Ouest et qui en définissent les contours.

1.1.1 Contexte précolonial : constitution du fonds ancien

« Les archives sont, fondamentalement, des documents écrits destinés à conserver la preuve des décisions ou des droits de ceux qui les produisent⁵ ». Cette analyse de Bruno Galland sur la valeur probante et régaliennne des documents d'archives dans le processus d'affirmation d'un État, nous permet d'introduire le cadrage de notre étude. En partant de cette assertion, le contexte précolonial en Côte d'Ivoire marqué par les grandes expéditions occidentales sur les côtes africaines nous propose des éléments de justification de la constitution et de la conservation du patrimoine archivistique résultant des activités de l'administration coloniale française et de ses rapports avec les peuples vivant sur le territoire ivoirien.

Dès le XVe siècle, sous l'influence combinée de visées politiques, d'ambitions commerciales et de tentatives de christianisation des noirs, les différentes puissances européennes jettent les bases de véritables colonies. « C'est par l'océan, au sud du pays que les Européens abordent la Côte d'Ivoire⁶ ». Les Portugais seront les premiers à franchir les côtes du littoral ivoirien à la recherche d'une « nouvelle route des indes⁷ » à partir de 1434 où ils se ravitaillent en ivoire, en épices et en esclaves. Toutefois, la France matérialise sa présence dès 1637 en tenant à s'implanter entre la lagune ABI et l'océan, puis une cinquantaine d'années plus tard en érigeant le fort Saint Louis à Assinie⁸. « Sous le Premier Empire colonial, cette politique de rivalité avec les grandes puissances européennes telles que l'Espagne, les Provinces-Unies ou encore l'Angleterre a connu bien des vicissitudes qui ont évidemment marqué la production documentaire et la conservation de celle-ci⁹ ».

⁵ GALLAND Bruno, *Les archives*, 2016, Paris, p.7

⁶ EKANZA Simon Pierre, TIREFORT Alain, « La Côte d'Ivoire d'hier aux années 1980 : jalons historiques », *La Côte d'Ivoire, regards croisés sur les relations entre la France et l'Afrique*, 2000, Paris, p.13

⁷La route des Indes est la route maritime directe recherchée à la fin du XV^{ème} siècle par l'Espagne et le Portugal pour relier l'Europe et les Indes orientales. De leur bref passage sur le littoral ivoirien nous retiendrons les noms de villes côtières comme San-Pedro, Sassandra, etc.

⁸ EKANZA Simon Pierre, TIREFORT Alain, « La Côte d'Ivoire d'hier aux années 1980 : jalons historiques », *La Côte d'Ivoire, regards croisés sur les relations entre la France et l'Afrique*, 2000, Paris, p.13

⁹ BOUATT Vincent, « Les sources de l'histoire coloniale antérieures à 1815 : le dépôt des papiers publics des colonies et le dépôt des fortifications des colonies : premiers fonds de l'institution coloniale française », *Afrique & histoire*, 2009/1, vol. 7, pp. 283-289

Cette phase que l'on pourrait inscrire au titre des premiers contacts avec l'Occident, marque les prémices d'une organisation administrative française embryonnaire autour des établissements commerciaux et des fortifications de défenses de ses positions sur le territoire. Les archives issues des activités de ces établissements vont constituer le fonds ancien d'un patrimoine archivistique colonial de la Côte d'Ivoire. Elles seront administrées de fait par la Marine Française et à juste titre puisque les affaires coloniales furent administrées, comme on le sait, jusqu'à la fin du XIXe siècle par le Ministère de la Marine¹⁰. La conservation de ces documents va connaître différentes périodes dans son évolution dont nous retiendrons quelques dates essentielles :

- 1680, création du Dépôt des papiers de la Marine et des Colonies, les archives autrement dit ;
- 1710, les Colonies ont désormais un bureau qui leur est propre et dont la mission est de ne s'occuper que d'elles ;
- 1775 création de deux bureaux : Colonies d'Amérique et Côtes d'Afrique ; Colonies de l'Inde et fonds des Colonies ;
- 1776, un édit royal fixe la création, au sein de l'administration existante, de deux dépôts, dont les archives sont, de nos jours encore, parmi les plus consultées ; Dépôt des papiers publics des colonies et Dépôt des fortifications des colonies, et d'un bureau des Affaires contentieuses¹¹.

L'unicité de l'État reste le socle de la valeur souveraine de ses documents, car la France d'Outre-mer n'en demeure pas moins la France. Les archives produites dans les nouveaux territoires et celles produites dans la métropole forment un ensemble complémentaire et l'histoire a besoin des deux. C'est pourquoi, quelle que soit la distance multipliée sous l'Ancien Régime par la difficulté et la longueur des traversées, les autorités métropolitaines ne laissent pas de s'intéresser aux moindres détails¹². Ainsi, le « *fonds Afrique* » du service des Archives de la rue Oudinot, devenu depuis 1960, date de la suppression du Ministère de la France d'Outre-mer, la Section Outre-mer des Archives nationales, conserve plusieurs sources écrites relatives à l'expansion française en Côte d'Ivoire pour la période précoloniale.

À partir du Second Empire, l'expansion française va consolider ses positions vis-à-vis de l'Angleterre qui reste la seule puissance européenne rivale sur le rivage côtier ivoirien. Certes, la France avait signé un premier traité dès 1698 avec le roi d'Assinie. Mais ce n'est qu'au début des années 1840 qu'elle s'implanta plus durablement¹³. Dans cette lutte pour le contrôle du territoire, les deux puissances vont utiliser à partir de 1886 la stratégie diplomatique des traités commerciaux et de protectorat avec les populations autochtones afin de délimiter leurs territoires respectifs. Plusieurs

¹⁰ TAILLEMITE Etienne, « Les archives anciennes des Colonies françaises aux Archives nationales », *la Gazette des archives*, n°46, 1964, pp. 93-116

¹¹ MENIER Marie-Antoinette, « Cent ans dans l'histoire des archives de la colonisation », *la Gazette des archives*, n°139, 1987, pp. 208-222

¹² LAROCHE Charles, « Les archives de l'expansion française outre-mer conservées en Métropole », *La Gazette des archives*, n°55, 1966, pp. 235-252

¹³ STARY Bruno, « Un no man's land forestier de l'artifice à l'artificialité : l'étatisation de la frontière Côte d'Ivoire-Ghana », *Les Cahiers d'Outre-mer*, N°222, 2003, p.3

Signature le 04 juillet 1843 du traité avec le roi Amon N'DOUFOU et les chefs du Sanwi (Voir série EE Archives nationales de Côte d'Ivoire, cote 2EE6)

missions d'exploration vont sillonner le pays entre 1887 et 1894 glanant sur leurs passages plusieurs traités qui constitueront une barrière juridique permettant à la France d'acquérir la souveraineté pleine et entière sur une bonne partie du territoire. Ce patrimoine documentaire va consolider le tracé des frontières de la Côte d'Ivoire qui deviendra colonie française le 10 mars 1893 avec pour premier gouverneur Louis Gustave BINGER¹⁴.

La période précoloniale aura pour ainsi dire suscité un grand nombre de documents puisqu'elle s'est institutionnalisée. Grâce à l'édit royal de juin 1776, la constitution d'un fonds d'archives locales prendra forme. Ce fonds se constitue essentiellement de correspondances générales du secrétaire d'État ou du ministre des Colonies avec les chefs de l'administration locale, de rapports politiques et économiques émanant des différents postes locaux, d'affaires juridiques, commerciales ou autres méritant l'attention de l'administration centrale, de lois, décrets et arrêtés concernant la vie de la Colonie¹⁵.

1.1.2 Les archives de la période coloniale 1893-1960

La constitution du fonds d'archives coloniales de Côte d'Ivoire est le fruit du développement de deux paradigmes de l'expansion coloniale française en Afrique de l'Ouest. Premièrement, le développement de l'administration coloniale en Côte d'Ivoire à partir de 1893 et deuxièmement, la création de l'AOF en 1895.

Le développement de l'administration coloniale en Côte d'Ivoire 1893-1915

Nous nous situons entre 1893 et 1915. Cette période est marquée par la pénétration coloniale française à l'intérieur du territoire ivoirien. Elle sera à l'origine de son organisation et de son ouverture au commerce. On distinguera deux étapes importantes :

- Celle dite de la pénétration pacifique (1893-1908) qui va être entreprise afin de relier les possessions françaises du Soudan à la Côte par des explorations qui partiront d'Est en Ouest et installeront des postes administratifs sur une grande partie du territoire¹⁶. Cette période est caractérisée par une diplomatie apaisée et la signature de nombreux traités de coopération entre le pouvoir colonial et les peuples de Côte d'Ivoire ;
- Et celle dite de la manière forte (1908-1915). Menée par le Gouverneur ANGOULVANT¹⁷, elle permet la pacification de la colonie par la destruction de toutes les poches de résistance des peuples autochtones. Par conséquent, elle va favoriser une accalmie qui permettra le déploiement effectif de l'administration coloniale française sur l'ensemble du territoire.

¹⁴ EKANZA Simon Pierre, TIREFORT Alain, « La Côte d'Ivoire d'hier aux années 1980 : jalons historiques », *La Côte d'Ivoire, regards croisés sur les relations entre la France et l'Afrique*, 2000, Paris, p.17

¹⁵ WONDJI Christophe, « La Côte d'Ivoire occidentale, Période de pénétration pacifique (1890-1908) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 50, n°180-181, troisième et quatrième trimestres 1963, pp. 346-381

¹⁶ EKANZA Simon Pierre, CANGAH Guy, *La Côte d'Ivoire par les textes, de l'aube de la colonisation à nos jours*, 1978, Paris, p.63

¹⁷ ANGOULVANT Gabriel, *La pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1915, méthodes et résultats*, 1916, Paris

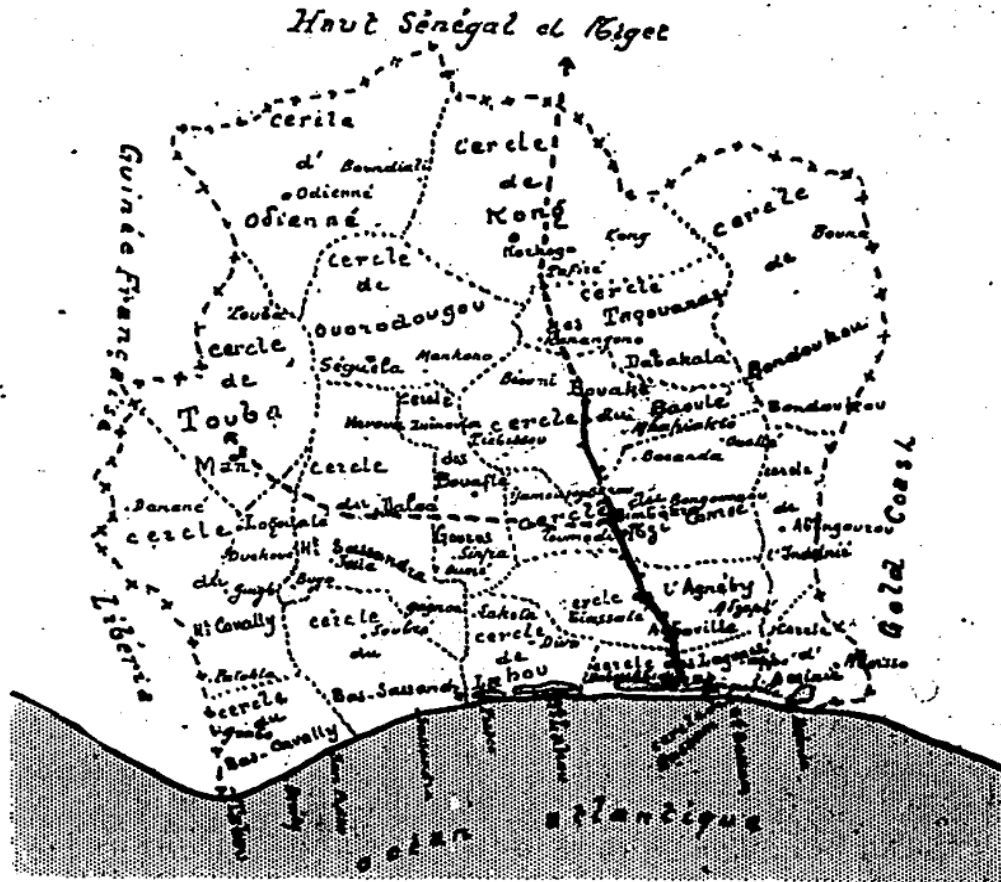


Figure 1: Carte administrative de la Côte d'Ivoire au 10 août 1915

Source : ANGOULVANT Gabriel, *la pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1915, méthodes et résultats*, 1916, Paris¹⁸

À partir de 1916, les manifestations de l'essor de l'administration française sur le territoire ivoirien seront de plus en plus perceptibles : la création de marchés, l'ouverture des écoles et de dispensaires, la construction de routes, l'implantation de cultures nouvelles, le développement des plantations traditionnelles, l'assainissement des villes et villages, une mise en valeur plus intensive du pays. L'organisation administrative qui en découlera sera de la même ossature que celle des autres territoires de l'AOF. Elle se présente comme une véritable pyramide ayant à la base les chefs de village et au sommet le Lieutenant-gouverneur. Au milieu se trouvent les commandants de cercles et les chefs de subdivisions¹⁹.

Que pouvons-nous en tirer sur le plan archivistique ? Des notes de voyages, des études scientifiques sur la connaissance géographique du territoire, les voies de circulation, les sols, les eaux, la végétation. Mais aussi des études économiques relatives aux ressources exploitables du pays, sans

¹⁸ ANGOULVANT Gabriel, *La pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1915, méthodes et résultats*, 1916, Paris, p.104

¹⁹ MBAYE Saliou, *Histoire des institutions coloniales Françaises en Afrique de l'Ouest 1816-1960*, 1991, Dakar, p.39

obstruer les études sur les peuples, leur organisation, et leur quotidien²⁰. La conservation des documents reviendra au secrétariat du cabinet du Gouverneur de la Côte d'Ivoire. Néanmoins, l'organisation de ces documents connaîtra dans son évolution différents mouvements importants impactés de l'extérieur puisque la Côte d'Ivoire fait partie d'un ensemble plus grand qui est le gouvernement général de l'AOF.

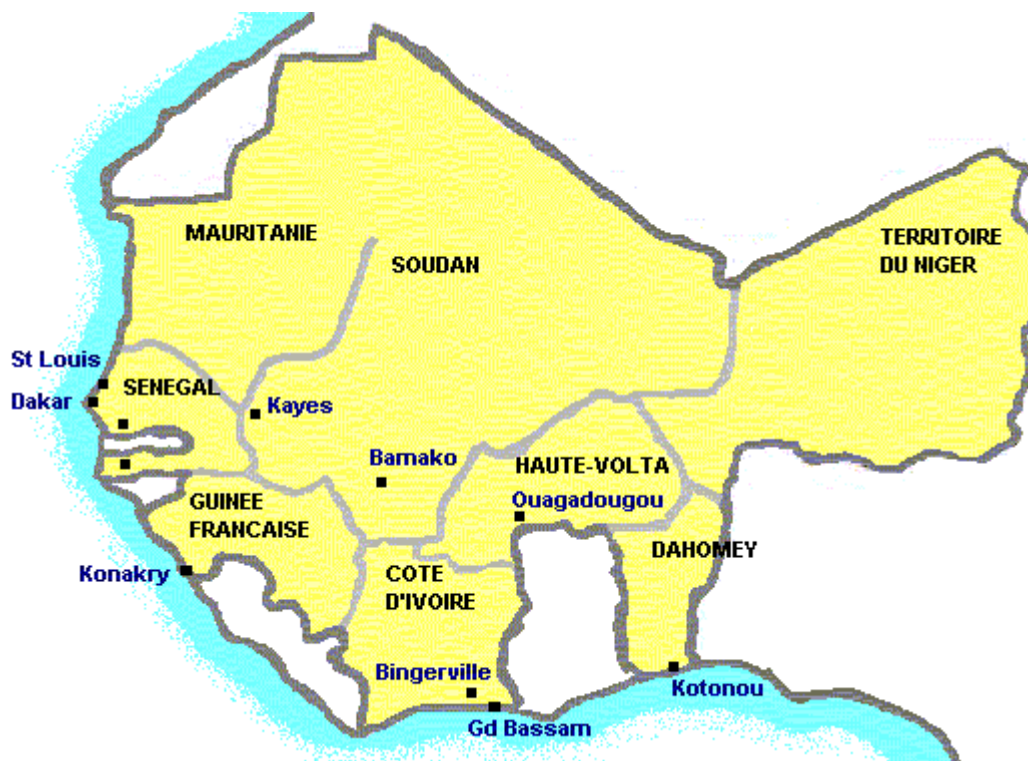


Figure 2: Carte de l'AOF

Source : <https://www.le-petit-manchot.fr/01-afrique-occidentale-francaise-aof/les-colonies-francaises/articles/924/>, consulté le 28/11/2018²¹

Rattachement à l'AOF : actes fondateurs, acteurs et évolution de la conservation du fonds colonial de Côte d'Ivoire 1913-1960

Sans faire l'historique des archives de l'AOF, nous allons présenter les actes et les acteurs majeurs de cette institution qui auront marqué l'organisation du fonds colonial de Côte d'Ivoire. Ainsi, en octobre 1911 arrive à Dakar le premier archiviste professionnel nommé en Afrique, Claude FAURE, ancien élève diplômé de l'Ecole nationale des Chartes. Il aura pour mission l'organisation des

²⁰ WONDJI Christophe, « La Côte d'Ivoire occidentale, Période de pénétration pacifique (1890-1908) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 50, n°180-181, troisième et quatrième trimestres 1963, p.348

²¹ <https://www.le-petit-manchot.fr/01-afrique-occidentale-francaise-aof/les-colonies-francaises/articles/924/>, consulté le 28/11/2018

archives du gouvernement général et celles de l'ensemble des territoires du groupe²². Aidé par l'administrateur THEVENIN, chargé des publications officielles du gouvernement général, il est celui qui introduisit l'archivistique française en Afrique de l'Ouest.

Après une mission diagnostic sur l'état des archives dans les territoires entre 1912 et 1913, il permit la prise de deux arrêtés par le Gouverneur général Amédée William MERLAUD-PONTY le 1er juillet 1913, créant un dépôt d'archives au Gouvernement général et un dépôt dans chacune des colonies du groupe. Il cosignera avec l'administrateur THEVENIN une brochure contenant deux circulaires, une notice de classement des archives et des bibliothèques et le cadre de classement des archives en AOF qui sera largement diffusé au chef-lieu du gouvernement général et dans les autres colonies avec pour objectif de centraliser les archives historiques du groupe. Ce cadre de classement sera inspiré de celui mis en place en Côte d'Ivoire en 1912 par le Gouverneur ANGOULVANT et qui attribue une lettre de l'alphabet à une série pour chaque grande matière sauf pour la matière administration générale qui est répartie en 7 séries coloniales (B, D, E, F, Q, R, S²³).

L'existence de cet ordre archivistique démontre de la prise en compte très rapidement des archives dans la gestion des colonies et la traçabilité de l'action administrative. Cependant, ce dépôt sera officiellement constitué en Côte d'Ivoire par l'arrêté du 29 août 1914.

Entre 1936 et 1942, André VILLARD occupera le poste d'archiviste du gouvernement général de l'AOF. Il va militer pour l'amélioration des conditions de conservation dans les territoires et la formation des futurs archivistes africains. « *Il nous a appris à travailler sans contraintes... en savant, il nous permettait au cours de nos discussions d'aborder tous les sujets, même les plus délicats, ceux dont nous parlions entre nous seulement, nous colonisés*²⁴ », pouvait témoigner Bernard DADIER, son adjoint de l'époque, aujourd'hui, illustre pionnier des écrivains de Côte d'Ivoire. Sous son mandat, tour à tour, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Niger et le Togo reçoivent comme archiviste des anciens élèves de l'Ecole d'administration William PONTY qu'il prendra soin de former. En Côte d'Ivoire, Joseph-François AMON D'ABY, ancien élève de l'Ecole d'administration William PONTY se verra confier à partir de 1938 la responsabilité de ce dépôt dont il va enrichir le fonds colonial par le regroupement des archives de 14 postes administratifs au dépôt d'Abidjan en 1949.

À partir de 1942, la bibliothèque et les archives de l'AOF sont recueillies par l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN)²⁵. Marguerite VERDAT, archiviste paléographe, responsable de la section documentation s'en occupera entre 1945 et 1948. Elle se fixera comme mission de regrouper les archives des cercles dans les chefs-lieux des territoires. Ainsi, elle participera à l'enrichissement du fonds colonial de Côte d'Ivoire en transférant les archives de 12 postes administratifs de Côte d'Ivoire au dépôt d'Abidjan.

²² CHARPY Jacques, « L'introduction, par Claude FAURE, de l'archivistique française en AOF », *AOF : réalités et héritages, sociétés africaines et ordre colonial, 1895-1960*, 1997, Dakar, p.181

²³ CHARPY Jacques, « L'introduction, par Claude FAURE, de l'archivistique française en AOF », *AOF : réalités et héritages, sociétés africaines et ordre colonial, 1895-1960*, 1997, 1997, Dakar, p.185

²⁴ CHARPY Jacques, « Les archives de l'AOF face à leur temps », *Outre-mer*, n°368-369, *Cinquante ans d'indépendances africaines*, 2^{ème} semestre 2010, Paris, pp. 293-301

²⁵ MBAYE Saliou, *Guide des archives de l'Afrique Occidentale Française*, 1990, Dakar, p.14

« Le rattachement à l'IFAN est trop artificiel et l'IFAN se contente d'exploiter les archives pour s'établir, le résultat est que tout croule²⁶ » s'exprimait Jacques CHARPY, responsable des archives de l'AOF depuis septembre 1951 dans son rapport issu des différentes missions d'évaluation des archives qu'il effectuera dans les territoires du groupe. Motivé par les résultats de ce rapport, il fera prendre les arrêtés du 9 juillet 1953 et du 13 août 1953 qui détacheront les archives de l'IFAN pour les rattacher au Secrétariat général du gouvernement. À l'instar de ses prédécesseurs, il va entreprendre des stages de formation pour le personnel africain afin d'amorcer un nouveau dynamisme dans la gestion des archives des territoires, assurer le regroupement des archives aux chefs-lieux des territoires et la transmission de l'administration aux Africains.

Le 13 août 1956, ce service d'archives prend la dénomination d'Archives Nationales de Côte d'Ivoire, ce qui transforme le service des Archives du gouvernement local en une Institution Nationale au profit du futur État de Côte d'Ivoire²⁷. Le 25 mai 1957, les Archives nationales sont placées sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur issu du gouvernement politico-administratif autonome. C'est dans cette configuration que l'État de Côte d'Ivoire hérite de cette institution et du fonds d'archives coloniales à l'indépendance.

1.2 Les Archives nationales de Côte d'Ivoire : un outil stratégique de gouvernance

1.2.1 Les missions

Au regard de l'article 2 du décret du 4 juin 1976 portant règlement des Archives nationales, « la Direction des Archives nationales est l'organe compétent pour toutes les questions d'archives²⁸ ». Ce même article stipule qu'elle a une compétence interministérielle. Ses missions définies par l'article 10 du décret 2011-388 du 16 novembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Intérieur sont :

- la récupération des archives des organes de l'État ;
- la mise en œuvre de la politique de reconstitution du patrimoine archivistique national et de la gestion du fonds colonial ;
- le classement et la conservation des archives d'usage épisodique dans les dépôts de l'administration où elles ont pris naissance ;
- la publicité des documents d'archives au moyen d'exposition ou de visite guidée au profit du public notamment des élèves et étudiants ;
- la représentation de l'État au sein de toutes les organisations archivistiques internationales ;
- la mission de contrôle et d'assistance auprès des services de l'État pour obtenir un meilleur archivage des documents ;
- la sauvegarde de tous les documents d'archives non publics réputés d'intérêts nationaux ayant pris naissance sur le territoire ivoirien ;

²⁶ CHARPY Jacques, « Les archives de l'AOF face à leur temps », *Outre-mer*, n°368-369, *Cinquante ans d'indépendances africaines*, 2^{ème} semestre 2010, Paris, pp. 293-301

²⁷ ABOA Yaya Louis, *Les archives de Côte d'Ivoire : centre de mémoire et de recherche*, 1997, p.87

²⁸ Décret du 4 juin 1976 portant règlement des Archives nationales, article 2 relatif au statut juridique de la DANJI

- le contrôle, l'harmonisation, la centralisation et la conservation des archives des collectivités territoriales.

1.2.2 *Le fonds colonial*

Le fonds colonial est une partie du fonds documentaire historico-contemporain de la DANCI dont il en constitue le socle. C'est un fonds d'archive très riche qui a été constitué aux mêmes dates que ces confrères des autres États membres de l'AOF dès 1913. Il est composé de documents divers tels que :

- 2 500 volumes d'archives imprimées : journaux officiels de la Côte d'Ivoire et de l'AOF (1898-1959) ; Journaux officiels de la République française (lois et décrets 1921-1970) ; débats parlementaires (1904-1959), les bulletins officiels (1882-1908), le bulletin des actes du gouvernement (Sénégal et dépendance 1889-1908), environ 600 publications administratives (titre de rapport, discours et règlements divers) ;
- des monographies ;
- des plans ;
- des cartes ;
- des affiches ;
- des photos ;
- des registres de correspondances ;
- des revues scientifiques ;
- etc.

Le cadre de classement de ce fonds est le celui de l'AOF qui régit l'ensemble des services d'archives des membres du groupe comportant 21 séries. La volumétrie du fonds coloniale de Côte d'Ivoire est estimée à 1 527,9 mètres linéaires dont 109,6 mètres linéaires sont actuellement classés ce qui représente environ 10 % de la masse générale des archives coloniales²⁹.

Ces archives du gouvernement colonial de Côte d'Ivoire sont naturellement à mettre en connexion directe avec les archives des cercles coloniaux conservées à travers les préfetures de Côte d'Ivoire, avec les archives du gouvernement général de l'AOF conservées à Dakar aux Archives nationales du Sénégal et les archives de l'administration centrale du ministère des Colonies conservées à Aix-en-Provence au Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)³⁰.

²⁹ Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire, *Rapport d'activité*, 2016, Abidjan

³⁰ <https://archivescolonialesabidjan.wordpress.com/organisation-des-archives/>, consulté le 12/02/2019

Tableau 1 Etat du fonds colonial des Archives nationales

Différentes Série	Intitulé de la série	Nombre de boîtes	Métrage linéaire	Nombre de feuillets
Série EE	Affaires politiques	162	16,2	81 000
Série PP	Travaux publiques	32	3,2	1 600
Série QQ	Affaires économiques	51	5,1	2 550
Série BB	Correspondance Générale	672	67,2	336 000
Série KK	Transport	25	2,5	12 500
Série HH	Santé	13	1,3	6 500
Série FF	Police générale et prison	15	1,5	7 500
Série MM	Justice	16	1,6	8 000
Série NN	Affaires Militaires	54	5,4	27 000
Série RR	Agriculture	36	3,6	18 000
Série OO	Transport	20	2	10 000
Nombre total =		1 086	109,6	510 650

Sources : Rapport d'activité DANCI 2016

1.2.3 La DANCI dans la gestion de l'Etat

« La plupart des pays africains promus à l'indépendance ont progressivement renforcé leurs institutions centrales de planification et de gestion, notamment en créant de nouvelles structures à partir du noyau administratif hérité de la colonisation³¹ ». En effet, les politiques de développement initiées après les indépendances, vont s'appuyer sur un dispositif administratif dense composé d'un gouvernement central fort autour duquel vont graviter des circonscriptions administratives décentralisées destinées à promouvoir le développement local et le secteur public. Les Archives nationales, dépositaires de la mémoire administratives, joueront un rôle essentiel dans la prise des décisions stratégiques économiques et politiques comme pour corroborer les propos de Saliou MBAYE qui s'exprimait sur les mutations du patrimoine archivistique en Afrique de l'Ouest : « L'enjeu est le développement de la nation et les archives sont regardées et entretenues comme un outil au service du développement. D'ailleurs, la plupart des services d'archives sont rattachés soit à la Présidence de la République (Burkina-Faso), soit à la Primature (Sénégal), soit au Ministère de l'Intérieur (Côte d'Ivoire)³² ».

Le rattachement des Archives aux instances régaliennes de l'État est un héritage de l'administration coloniale qui accorde très tôt une place centrale à l'information administrative dans la gestion des colonies. En Côte d'Ivoire, le « cabinet archives³³ » occupe la seconde place de la hiérarchie après le Secrétariat général dans le cabinet du Lieutenant-gouverneur. Les archives sont un instrument de pouvoir, elles permettent à l'autorité coloniale d'avoir un droit de regard sur l'ensemble des administrations et services du territoire. À ce titre, toute la documentation produite ou reçue dans chaque circonscription administrative coloniale (postes de douane, cercles, subdivisions,

³¹ N'DIAYE Ahmet, « Les archives en Afrique occidentale francophone, Bilan et perspectives », *La Gazette des archives*, n°139,1987, pp. 223-232

³² MBAYE Saliou, *Les archives en Afrique de l'Ouest : un patrimoine en mutation*, 2004, Paris

³³ EKANZA Simon Pierre, CANGAH Guy, *La Côte d'Ivoire par les textes, de l'aube de la colonisation à nos jours*, 1978, Paris, p.123

communautés villageoises, etc..) est acheminée au chef-lieu de colonie pour permettre une meilleure orientation de la politique de valorisation du territoire.

La place politique et économique des archives en Côte d'Ivoire va connaître un tournant important avec la conjoncture difficile qui va toucher le pays dans les années 1990. En effet, les réformes de stabilisation et de libéralisation poursuivies entre les années 1980 et la fin des années 1990 n'ont pu résorber ces facteurs de blocage, et en ont même exacerbé certains³⁴. Sur les recommandations des partenaires économiques de la Côte d'Ivoire, l'État consent à une restructuration profonde de sa politique de gestion de l'information, outil important d'aide à la politique de décentralisation et à la gestion des collectivités territoriales.



Figure 3 : Façade du Cabinet Archives du gouvernement colonial

Source : <https://archivescolonialesabidjan.wordpress.com/histoire-des-archives/>, consulté le 11/07/2018

Aujourd'hui, Direction centrale du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, la Direction des Archives nationales travaille en étroite collaboration avec la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local (DGDDL) afin de fournir les informations nécessaires aux acteurs du tissu économique et social. Tracer et planifier les sillons de la décentralisation grâce à une information de qualité devient pour l'État un gage du développement local. Oussama El BOUGAOUI déclarait à cet effet que : « *le capital informationnel est actuellement un levier de développement et de croissance pour toute organisation*³⁵ ».

L'État, dans l'accomplissement de sa fonction régaliennne de régulateur de l'activité économique, a donc besoin des archives pour bien adapter et orienter ses décisions à caractères administratifs et stratégiques. Ainsi, l'information contenue dans les documents qu'elle produit ou reçoit dans le cadre de ses multiples fonctions, recueillies et scientifiquement traitées, constitue la sève de toutes

³⁴ COGNEAU Denis, MESPLE-SOMPS, « Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et la crise politique », *Afrique contemporaine*, 2003/2, n° 206, p. 87

³⁵ <https://master-iesc-angers.com/la-gestion-des-archives-un-choix-ou-une-obligation>, consulté le 28/12/2018

les décisions de gestion³⁶. Certes, les archives conservées aux Archives nationales sont des archives historiques, mais elles sont la mémoire écrite de l'administration actuelle, ce qui veut dire qu'elles conservent encore une valeur informationnelle très importante dans la conduite des activités des collectivités territoriales et dans leur gestion. Elles serviront de sources rétrospectives de premier ordre dans le cadre d'étude pour un projet donné ou comme preuve dans le cadre d'une affaire juridique visant les droits d'une entité étatique. À titre d'illustration nous avons le litige du champ pétrolifère marin qui oppose le Ghana et la Côte d'Ivoire. Cette situation semble trouver une issue favorable aux parties en conflit grâce aux cartes géographiques et aux actes administratifs coloniaux, contenus dans les archives de l'époque³⁷. De cette analyse, trois axes essentiels ressortent de l'importance des Archives nationales comme outil de bonne gouvernance :

- l'efficacité du service public ;
- la protection des intérêts de l'État ;
- la préservation de l'intérêt public.

Par ailleurs, l'accès à l'information d'intérêt public est devenu à notre époque contemporaine un indicateur de la bonne gouvernance et de l'application de la démocratie comme l'affirme Saliou MBAYE quand il dit que « *l'évolution de la démocratie, de la question de la bonne gouvernance et des exigences de la nouvelle citoyenneté demandent plus de transparence dans les actes du gouvernement et davantage d'accès à l'information administrative*³⁸ ». L'institution de ces lois constitue de nos jours un principe universel relativement au droit fondamental à la liberté d'expression.

Plusieurs pays ont traduit dans les faits ce droit à l'information en l'encadrant par une loi qui en déclare le principe et en consacre la légitimité. En Côte d'Ivoire, c'est la loi n° 2013-867 du 23 décembre 2013 relatif à l'accès à l'information d'intérêt public qui définit les contours de son application. Ce texte réglementaire établit clairement le lien entre la démocratie et la bonne gestion des archives. Il vient renforcer l'article 16 du décret n° 76-314 du 4 juin 1976 portant organisation des Archives nationales³⁹. La promulgation de cette loi vise la promotion de la responsabilité politique et la bonne gouvernance. Elle participe du renforcement de la légitimité des autorités publiques et de la confiance des citoyens en elles. Par ricochet, elle impute aux Archives nationales, organe étatique interministériel compétent pour toutes les questions d'archives, le devoir de sauvegarde et de diffusion de l'information publique à tous les citoyens.

³⁶ NDIAYE Ahmet. « Les archives en Afrique occidentale francophone, Bilan et perspectives », *La Gazette des archives*, n°139,1987, p. 224

³⁷ KONAN Kouamé Yacinthe, *La communication et la valorisation des archives publiques à l'ère du numérique. Quels avantages pourrait-on retirer de la création d'un site web à la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire ?*, 2017, Alexandrie, p.19

³⁸https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/03/20/les-archives-en-afrique-un-patrimoine-culturel-de-lhumanite_4598229_3212.html, consulté le 20/10/2018

³⁹ Décret n°76-314 du 4 juin 1976 portant organisation des archives nationales de Côte d'Ivoire
Voir les articles 16 et 17 relatifs à la publicité des archives

1.3 Situation actuelle de la conservation aux Archives nationales

La célébration du centenaire des Archives nationales des anciens territoires de l'AOF en 2013 a mis en exergue la question de la sauvegarde de ce patrimoine archivistique dans les différents pays du groupe. Si le Sénégal et le Bénin en ont fait une grande fête, motivés par les différentes réformes structurelles et législatives qui leur ont permis d'inscrire leurs archives historiques dans le registre mémoire du monde à partir de 1997⁴⁰. Cet événement hautement historique est passé quasi inaperçu en Côte d'Ivoire. Au regard de ce constat, il nous a semblé pertinent dans le cadre de notre étude de nous interroger sur les réalités archivistiques en Côte d'Ivoire. Quel serait l'état des lieux de la conservation aux Archives nationales de Côte d'Ivoire, après 100 ans d'existence ?

Législation et politique nationale d'archivage

Contrairement aux États sous régionaux francophones comme le Burkina-Faso, le Bénin et le Sénégal qui disposent d'instruments juridiques et législatifs en matière d'organisation, de protection et d'utilisation des archives, la Côte d'Ivoire demeure encore en marge de cette avancée institutionnelle. KOKOU Dabla Elvis Bellair Degri, Sous-directeur de la documentation et de la recherche administrative aux Archives nationales de Côte d'Ivoire, nous dira à ce sujet en 2007 qu'en quarante-sept ans d'indépendance, l'État de Côte d'Ivoire n'a édicté que trois textes en matière d'archives :

- le décret N° 76-314 du 4 juin 1976 portant règlement général des Archives nationales ;
- l'arrêté n° 106 INT.AN du 26 janvier 1977, portant création des divisions régionales d'archives ;
- le circulaire n° 58 PR/SG.CF du 27 novembre 1978, portant dépôt aux Archives nationales des publications officielles⁴¹.

Aujourd'hui encore, ce cadre réglementaire reste en vigueur même s'il a été renforcé entre-temps en 2011 par le décret 2011-388 du 16 novembre 2011 portant organisation du Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et récemment par la loi N° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information et aux documents d'intérêt public. Cette situation montre la faiblesse de la législation sur la pratique archivistique en Côte d'Ivoire. Pourtant, l'absence de lois organisant la pratique archivistique constitue une grave entrave à la mise en place d'une politique nationale d'archives efficace comme le stipule Carol COUTURE dans son intervention à la conférence de Zamora en Espagne sur les politiques nationales d'archives : « *la législation archivistique est partie indissociable de toute politique d'organisation des archives qui, pour un pays, se réalise en une politique nationale d'archives*⁴² ». En effet, la législation vient appuyer toute politique nationale

⁴⁰ MADIBA Marie-Sophie Dibounje, *La technologie au service du patrimoine culturel immatériel de l'Afrique dans un contexte de conflit armé : cas de la région de l'extrême nord du Cameroun*, Communication présentée au colloque international de l'IFLA, 2016, Cape town

En 1997, le Sénégal inscrit les archives de l'AOF tandis que le Bénin inscrit ces archives relatives aux affaires politiques du gouvernement colonial au registre mémoire du monde de l'Unesco

⁴¹ KOKOU Dabla Elvis Bellair Degri, *Archives, destructions et reconstruction*, 2007, Abidjan

⁴² COUTURE Carol, « législation archivistique et politiques nationales d'archives », *conférence donnée au Congrès de l'Association des archivistes de Castille et Léon*, février 1992, Zamora.

d'archives en lui donnant les coudés juridiques nécessaires à sa mise en œuvre totale. Elle va toucher à tous les domaines d'intervention de l'archiviste et lui permettre d'être plus efficace dans ses attributions de garant de la mémoire collective. Ce qui revient à dire que de simples dépendances administratives de l'État, les institutions d'archives deviennent, par l'effet d'une législation formelle, une entité juridique à l'autorité statutaire solidement établie⁴³. Dans ce contexte, elle bénéficierait du respect de l'autorité politique et disposerait d'un statut assez fort pour réclamer des moyens financiers conséquents pour son bon fonctionnement. On pourrait donc déduire par cette réflexion que l'absence d'un cadre réglementaire formel est un handicap pour la sauvegarde du patrimoine archivistique ivoirien.

Les locaux

La Direction des Archives Nationales se trouve à Abidjan, dans la commune du plateau, précisément dans le périmètre de la primature, entre le bâtiment de la sécurité présidentielle et l'Inspection Générale d'État. Cette localisation rend difficile l'accès pour les usagers, ce qui n'est pas compatible avec les activités d'un centre de documentation qui est un espace ouvert au public, toute chose qui impacte négativement sur la fréquentation du service par les populations.

Néanmoins, cela vient nous renforcer dans notre pensée que les Archives nationales sont un outil important de gouvernance. En effet, si le bâtiment a changé d'emplacement, il a gardé la même localisation depuis la période coloniale, proche des organes régaliens de l'État.



Figure 4: Façade avant de la DANCI

Source : BAH I Gouro Venance, 2018

⁴³ COUTURE Carol, « Législation archivistique et politiques nationales d'archives », *Conférence donnée au Congrès de l'Association des archivistes de Castille et Léon*, février 1992, Zamora



Figure 5: localisation des Archives nationales de Côte d'Ivoire

Source : <https://www.google.com/maps/place/Archives+nationales+de+Côte+d'Ivoire/>, consulté le 11/01/2019

Les locaux des Archives nationales sont constitués d'un ensemble de bâtiments d'architecture coloniale bâtis sur environ 800 mètres carrés et abritant trois dépôts d'environ 80 mètres carrés, les locaux des Archives nationales de Côte d'Ivoire n'ont connu aucune restructuration depuis l'époque coloniale. Déjà, en 1971, une étude d'un expert de l'UNESCO initié dans le cadre de l'audit sur les archives en Afrique de l'Ouest estimera la volumétrie des fonds en Côte d'Ivoire à environ 15 kilomètres, intime le besoin de la construction d'infrastructures pour la conservation du patrimoine archivistique⁴⁴. Cependant, le manque de mesures d'accompagnement visant à agrandir les capacités de stockage des dépôts des Archives nationales va aboutir dès le début des années 1990 à une saturation générale rendant impossible à la Direction des Archives nationales de continuer sa mission de collecte des archives publiques. BAH I Gouro Venance, Directeur des Archives nationales de Côte d'Ivoire est sans équivoque quant à cette situation. Selon lui, tous les problèmes découlent de l'inadaptation des locaux : « *nos bureaux sont tellement étroits que nous ne pouvons pas accueillir toutes les archives de toute l'administration ivoirienne... Dans les autres pays d'Afrique notamment le Ghana et la Tunisie, ce sont des cités qui sont allouées pour la conservation des Archives nationales*⁴⁵ ».

Pourtant, le rattachement de l'Institution en 1993 au Ministère de l'Intérieur avait été effectué dans la perspective de décentraliser la gestion des archives en déployant la politique nationale d'archives sur tout le territoire. L'arrêté n° 106 INT.AN du 26 janvier 1977 portant création de sept divisions régionales d'archives a été pris afin d'assurer le contrôle des archives des collectivités territoriales et locales⁴⁶. Ces divisions ne verront pas le jour faute de volonté politique. Néanmoins, le développement de l'administration se poursuit générant une forte masse documentaire. Nous

⁴⁴ MBAYE Saliou, « Problèmes des archives et de la gestion des dossiers en Afrique de l'Ouest francophone », *La Gazette des archives*, n°127, 1984. pp. 288-289

⁴⁵ Entretien avec BAH I Gouro Venance, *Les conditions de conservation à la DANCI*, réalisé le 25/04/2018

⁴⁶ KOKOU Dabla Elvis Bellair Degri, *archives, destructions et reconstruction*, 2007, Abidjan

comprendrons aisément l'engorgement dans les dépôts des Archives nationales qui ne seront plus à même de conserver le patrimoine archivistique national selon les normes archivistiques de base.

Le budget, les équipements et les supports

D'une manière générale, les budgets alloués aux institutions patrimoniales en Afrique ne sont pas forcément adaptés aux besoins de traitement, de conservation, de communication et de diffusion du patrimoine. Les Archives nationales de Côte d'Ivoire ne feront pas exception à ce dysfonctionnement.

En 1988, le budget de fonctionnement des Archives nationales oscillait entre 8 et 10 millions de Francs CFA⁴⁷. Même si le montant de cette enveloppe connaît une évolution relative, elle reste largement insuffisante quant à la mise en place d'une politique nationale d'archives d'envergure au sein de cette institution. De ce constat, l'on pourrait se poser la question de savoir quel impact ce manque de financement pourrait-il avoir sur la conservation pérenne du patrimoine archivistique national ?

« La DAN est dotée depuis plus de dix ans d'un budget qui oscille entre 10 et 20 millions de Francs. Ce budget est très insuffisant pour permettre à la DAN de remplir ces missions interministérielles et nationales... Le budget des Archives nationales ne permet que la prise en charge des salaires des agents et des fournitures en petits matériels techniques : chemise simple, chemise à sangle, papier kraft, ficelle, trombone, etc...⁴⁸ ».

Comme nous indique les propos du premier responsable de la DANCI, la faiblesse du budget réduit considérablement les moyens de cette institution dans la réalisation des prérogatives dues à ses attributions. Cette situation se ressent directement sur l'équipement des locaux. Le constat est que les dépôts de conservation des archives manquent de climatisation, de dispositifs anti-incendie (porte coupe-feu, capteurs d'incendie, extincteur, etc.), de mobiliers pour le rangement des archives et ne répondent pas aux normes internationales de conservations des archives.

Ces dysfonctionnements constituent des entraves graves à la sauvegarde du patrimoine archivistique étant donné qu'une conservation efficiente des archives passe nécessairement par l'aménagement de locaux adaptés, destinés à cette unique fonction. Normalement, le local d'archivage devrait assurer la bonne conservation des documents fragiles et précieux⁴⁹.

En outre, la Côte d'Ivoire est dotée d'un climat tropical dont les caractéristiques principales sont les variations de température, une très forte chaleur et un taux d'hygrométrie élevé. Ainsi, l'inadaptation des locaux peut devenir rapidement un facteur de dégradation des archives compte tenu du fait que la grande majorité des fonds et collections des Archives nationales sont conservés pour la plupart sur support papier. Yash Pal KATHPALIA nous indique à cet effet que : *« la chaleur, la*

⁴⁷ Conseil International des Archives, *Enquête sur la situation archivistique dans les pays d'Afrique de l'Ouest d'expression française*, 1988, Dakar

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Archives départementales Conseil Général de l'Ain, *la sécurité dans les locaux d'archives*, 2000, Région de l'Ain, p.3

*lumière solaire, l'humidité et les poussières endommagent le papier et altèrent ses propriétés*⁵⁰ ». Selon cet auteur, il conviendrait aux institutions chargées de la conservation du patrimoine archivistique national de se doter de locaux équipés d'instruments de mesure permettant de contrôler et de réguler l'environnement des documents.

La faiblesse du budget attribué aux Archives nationales est aussi à la base de l'état de vieillissement des locaux des Archives nationales qui sont laissés presque à l'abandon. Dans les magasins, les archives sont souvent éparses, posées à même le sol et en vrac⁵¹. Cela constitue une grave menace pour la sécurité et l'intégrité matérielle des fonds et des collections qui se détériorent petit à petit. Une illustration des menaces qu'encourt le patrimoine archivistique sera le grave incendie du 28 janvier 2012 qui a consumé deux des quatre bâtiments en bois des Archives nationales qui conservaient toutes les archives de la Sous-direction du budget du Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité⁵².

Les initiatives des Archives nationales

Face aux différents problèmes de conservation cités plus haut, les Archives nationales ont engagé diverses initiatives depuis les années 1970 afin de permettre la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archivistique. En effet, l'histoire des Archives nationales de Côte d'Ivoire est jalonnée par de nombreux projets non réalisés dont nous n'évoquerons que deux cas, le projet Unesco et le projet de construction des divisions régionales.

➤ *Le projet Unesco*

En 1971, après un audit du système d'archivage des États de la sous-région Ouest-africaine, l'Unesco a recommandé la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales. Elle s'engageait en retour à équiper les bâtiments construits. Bien que l'État de Côte d'Ivoire n'ait pas rempli son obligation, l'Unesco lui a remis vers la fin des années 1970 une partie de l'équipement promis. Les dernières traces de ce projet consistent en sa validation en Conseil des ministres en mars 1981⁵³.

➤ *Le projet de construction de divisions régionales d'archives*

Suite à l'arrêté 106 INT.AN du 26 janvier 1977 portant création de 07 Divisions régionales d'archives, la DAN a commandité une étude architecturale qui a abouti en 1979 à l'élaboration d'un plan type de bâtiment devant être construit pour les divisions régionales. Cette initiative à l'instar des précédentes ne connaîtra pas le dénouement escompté.

⁵⁰ KATHPALIA Yash Pal, *Conservation et restauration des documents d'archives*, 1973, Paris

⁵¹ Voir annexe 4 sur l'état des archives dans les locaux

⁵²<https://angeeverse.wordpress.com/2012/01/30/primature-des-batiments-partent-en-fumee/> consulté le 29/08/2017

⁵³ Voir annexe 7 : appareils de microfilmage remis par l'Unesco



Figure 6: Projet type Plan de construction des divisions régionales d'archives

Source : BAH I Gouro Venance, 2018

L'échec de toutes ces initiatives décrit l'attitude des autorités politiques face au danger imminent qu'encourt la mémoire administrative nationale dans les conditions actuelles de conservation. « *Même si ces dernières années des efforts ont été consenties pour intégrer les archives dans les plans structurels de développement, les archives souffrent toujours d'un manque de considération de la part de nos responsables politiques*⁵⁴ » ; nous dira le premier responsable de l'Institution.

Au regard des différentes thématiques développées sur la problématique de la conservation des archives à la Direction des Archives nationales de Côte d'Ivoire, nous pouvons confirmer le péril auquel est confronté le fonds d'archives coloniales de Côte d'Ivoire. Cette situation fait transparaître par ailleurs, le défi permanent pour les spécialistes en charge de la préservation et la transmission de ce patrimoine national aux générations futures.

1.4 Énoncé des objectifs de recherche

1.4.1 Objectif général

L'objectif de notre étude est de montrer les avantages de la mise en place d'un dispositif de sauvegarde électronique (stockage sur support numérique) des archives coloniales à la DANCI afin d'amorcer le processus de pérennisation et de transmission du patrimoine archivistique ivoirien.

⁵⁴ Entretien avec BAH I Gouro Venance, *Les conditions de conservation à la DANCI*, réalisé le 25/04/2018

1.4.2 Objectifs spécifiques

- Proposer une note méthodologique pour la mise en place d'un système de gestion électronique des documents afin de reconstituer, numériser, gérer de façon rationnelle et efficace le fonds colonial ;
- assurer la transmission et la sauvegarde du patrimoine archivistique dans la continuité de l'activité administrative.

1.5 Formulation des hypothèses de recherche

1.5.1 Hypothèse générale

La dématérialisation des archives coloniales encore conservées sur support physique constitue un moyen efficace pour la DANCI de permettre à l'État de Côte d'Ivoire de sauvegarder et de valoriser son patrimoine archivistique. Cependant, il conviendrait de préciser que cette opération ne pourra se réaliser à court terme que sur un segment de la masse générale du fonds colonial. En effet, la volumétrie du fonds colonial est estimée à 1 527,9 mètres linéaires dans leur intégralité pour 10 % mètres linéaires classés à ce jour⁵⁵.

1.5.2 Hypothèses spécifiques

- La politique d'archivage à la DANCI présente des limites dans la conservation des fonds d'archives et des collections dont elle à la charge ;
- la mise en place d'un système de gestion électronique des documents à la DANCI représente un recours pertinent pour l'Etat de Côte d'Ivoire de reconstituer, numériser, gérer de façon rationnelle et efficace le fonds colonial et d'assurer la sauvegarde et la transmission du patrimoine archivistique national.

⁵⁵ <https://archivescolonialesabidjan.wordpress.com/organisation-des-archives/>, consulté le 11/01/2018

2 La revue de littérature et Méthodologie de la recherche

2.1 Revue de littérature

Ouvrir une lucarne aux différents ouvrages théoriques et empiriques qui ont fait l'objet d'une parution et qui ont traité de notre sujet nous aura permis d'appréhender l'évolution de la recherche sur la question de la conservation du patrimoine archivistique. Certes, le cadre pratique de notre étude est la Côte d'Ivoire et son cadre institutionnel, la DANCI. Cependant, l'insuffisance des matériaux empiriques spécifiques aux archives coloniales de Côte d'Ivoire justifie le choix des ouvrages que nous utiliserons dans notre revue de littérature. En effet, nous avons ouvert un champ littéraire plus large couvrant en plus des ouvrages empiriques, l'expérience des pays occidentaux dans la compréhension de notre sujet. Ces documents nous permettront de présenter par ailleurs une évolution terminologique des mots-clés de notre thématique.

2.1.1 Archives et patrimoine

Le code du patrimoine Français en son article L211-1 définit les archives comme : « *l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité*⁵⁶ ». Ces documents sont les produits d'une activité bien établie et leur conservation marque le besoin de l'entité productrice d'assurer la traçabilité de son action dans le temps comme nous l'indique l'alinéa suivant : « *La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche*⁵⁷ ». Nous pourrions constater dans ce passage que les archives répondent à un objectif commun qui est principalement la conservation des actes et des droits de ceux qui les ont produites.

En outre, elles défendent un droit collectif à la connaissance de l'histoire d'un peuple, d'un groupe ou d'une communauté. C'est bien à ce niveau que ce texte fondamental de la pratique archivistique francophone ne nous éclaire pas vraiment dans la compréhension de notre sujet. Même s'il convient de l'utilisation des archives pour la recherche historique, il ne mentionne pas la définition d'archives historiques.

« *La législation archivistique définit normalement les notions d'archives et de fonds d'archives auxquelles elle s'applique. C'est là, un de ses rôles essentiels : en précisant ce qu'elle considère comme faisant partie des archives du pays, la loi délimite les champs d'intervention de l'archiviste et les champs d'application et de la politique de traitement des archives*⁵⁸ ».

⁵⁶<https://www.codes-et-lois.fr/code-du-patrimoine/toc-partie-legislative-livre-ii-archives-texte-integral>, consulté le 16/01/2019

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ COUTURE Carol, *L'archivistique à l'ère du numérique, les éléments fondamentaux de la discipline*, 2014, Québec, p.15

Carol COUTURE dans son ouvrage intitulé « *la pratique archivistique à l'ère du numérique, les éléments fondamentaux de la discipline*⁵⁹ » nous renvoie aux textes réglementaires nationaux pour recouvrir une définition plus spécifique des archives et des besoins de leur gestion. Ainsi, en Côte d'Ivoire, le décret 76-314 du 4 juin 1976 portant règlement général des Archives nationales est le texte juridique principal de la pratique archivistique ivoirienne. Celui-ci circonscrit cette définition des archives aux archives publiques et leur gestion aux Archives nationales. Selon ce texte, « *sont considérés comme archives publiques, les documents de toute nature, quelle que soit leur forme, notamment manuscrite, dactylographiée, imprimée, visuelle ou sonore qui sont réunis ou produits par les services publics, les collectivités publiques, les établissements publics, les sociétés appartenant à l'État, aux collectivités publiques et les établissements publics ou contrôlés par eux*⁶⁰ ».

Dans cet ouvrage, Carol COUTURE nous indique par ailleurs, que la maîtrise du concept des archives requiert une connaissance plus large car il n'est pas figé et suit la vision des autorités politiques. Pour exemple, « *la loi suisse réserve le critère de l'organisme détenteur (Archives fédérales) aux seules archives définitives, contrairement à la loi israélienne qui évoque plutôt les documents en la possession d'institutions gouvernementales, ou la loi néerlandaise qui concerne l'ensemble des documents destinés à être conservés soit par l'administration productrice, soit par un dépôt d'archives*⁶¹ ». On comprendra que la Côte d'Ivoire, ancienne colonie française va se retrouver plus proche du système français dont elle partage la pratique archivistique.

C'est dans cette configuration que sera rédigé le décret N° 76-314 qui confère en son article 2, toute compétence aux Archives nationales pour la mise en œuvre de la politique nationale d'archives et la sauvegarde du patrimoine administratif de la nation. Nous appuyant de cet article, nous pouvons dire que rétrospectivement, les archives sont des instruments de base de l'administration. Par conséquent, elles représentent une source crédible grâce à leur statut officiel de reconstituer l'action politique, administrative, économique et sociale de l'État. Mais encore plus, elles sont la mémoire de l'administration et constituent des sources historiques fiables. C'est en effet cette relation entre les archives, l'histoire et l'État que Charles BRAIBANT tentera de nous expliquer quand il dit : « *Il n'y a pas d'Histoire sans archives, il n'y a pas d'Administration sans archives, il n'y a pas de République sans archives*⁶² ».

Quant à la question de la valeur de ces documents à notre époque contemporaine, Franck B. EVANS intervenant dans la préface de l'ouvrage de Jean-Yves ROUSSEAU « *les fondements de la discipline archivistique*⁶³ » nous indiquera que : « *les archives des administrations publiques témoignent de*

⁵⁹ COUTURE Carol, LAJEUNESSE Marcel, *L'archivistique à l'ère du numérique, les éléments fondamentaux de la discipline*, 2014, Québec

⁶⁰ Décret 76-314 du 04/06/1976 portant règlement des Archives nationales, titre I, article I

⁶¹ COUTURE Carol, LAJEUNESSE Marcel, *L'archivistique à l'ère du numérique, les éléments fondamentaux de la discipline*, 2014, Québec, p.15

⁶² BRAIBANT Guy, *Rapport sur bilan de l'application de la loi N° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives au Premier Ministre de la République de France*, 1996, Paris, p.9

⁶³ ROUSSEAU Jean-Yves, COUTURE Carol et Al, *Les fondements de la discipline archivistique*, 2008, Québec

l'expérience collective et souvent de la mémoire collective de la communauté nationale, constituant ainsi une composante fondamentale de l'héritage culturel⁶⁴ ».

Cette affirmation impliquerait que les archives soient un instrument de souveraineté d'un État car elles lui permettent de protéger ses droits, mais également de revendiquer une identité et une histoire propre aux populations qui le constitue.

Pour les nouveaux États indépendants d'Afrique de l'Ouest qui sont tributaires de l'oralité par exemple, les archives coloniales sont une mémoire indispensable à la reconstitution de l'histoire des peuples comme le stipule Marie Hélène DEGROISSE quand elle nous dit que : « *Dès qu'une civilisation a conservé les archives de ses autorités publiques, économiques, religieuses... L'historien peut travailler sur un terrain solide. L'histoire peut alors être écrite scientifiquement sur les documents et non reconstituée par hypothèse⁶⁵ ».* Dotées d'une valeur administrative, probatoire et de témoignage incontestable, les archives coloniales représentent des matériaux assez solides qui permettent à tout État de connaître son passé et de mieux orienter son futur.

Elise R. PARAISO va plus loin dans cet article rédigé dans le contexte des festivités du centenaire des Archives de l'AOF et associe les archives au patrimoine culturel d'une nation. Pour elles, les archives publiques, quels que soient leurs supports de conservation, analogique, magnétique ou informatique appartiennent au patrimoine culturel du pays au même titre que les objets muséaux, les monuments, les sites, les bâtiments anciens, les objets de l'archéologie, etc. Aux autres sources du patrimoine culturel, elle y ajoute les archives coloniales comme patrimoine archivistique de cette nation. Pour cet auteur, « *l'étude et l'analyse de ces différents matériaux apportent des renseignements sur l'évolution sociale, politique et historique des peuples et des nations dont ils constituent le patrimoine⁶⁶ ».* Ainsi, la connaissance du passé dit se faire par l'étude et l'analyse des sources du patrimoine en général mais assurément par l'appréhension des archives conservées dans l'institution étatique compétente.

Le Petit Robert, en définissant le patrimoine : « *comme un bien propre, comme une propriété transmise par les ancêtres⁶⁷ »*, considère la notion de patrimoine comme faisant référence aux concepts de valorisation de l'identité et de la transmission de ce qui appartenait au passé qui est inventorié, organisé, conservé pour servir de ressource informationnelle aux nouvelles générations. Sans trop s'éloigner, le CNRT déclare le patrimoine de « *ce qui est transmis à une personne, une collectivité, par les ancêtres, les générations précédentes, et est considéré comme un héritage commun⁶⁸ ».* Si l'on s'en tient à ses deux définitions, il en ressort que les archives publiques intègrent parfaitement la notion de patrimoine. En effet, les archives historiques permettent d'apporter une preuve tangible à l'histoire des peuples et d'expliquer un fait, d'une époque lointaine ou oubliée. Elles vont aider à établir une relation avec un univers invisible, non présent parce qu'appartenant au

⁶⁴ ROUSSEAU Jean-Yves, COUTURE Carol et Al, *Les fondements de la discipline archivistique*, 2008, Québec, p. ix

⁶⁵ PARAISO Elise. R, « Archives et recherche historique dans un pays d'expression française : le Bénin », *AOF : réalités et héritages Sociétés Ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960, 1997, Dakar, p.206*

⁶⁶ PARAISO Elise. R, « Archives et recherche historique dans un pays d'expression française: le Bénin », *AOF : réalités et héritages Sociétés Ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960, 1997, Dakar, p.206*

⁶⁷ Dictionnaires LE ROBERT, *Le nouveau Petit Robert*, 1993, Paris, p.1610

⁶⁸ <http://www.cnrtl.fr/definition/patrimoine>, consulté le 18/01/2019

passé, mais à la fois attesté comme ayant existé et représenté. C'est bien à ce titre qu'elles seraient qualifiées de patrimoine archivistique.

Dans le contexte ivoirien, le fonds d'archives coloniales désignerait une partie non négligeable du patrimoine culturel de la Côte d'Ivoire. Et cela, à plusieurs égards comme nous le stipule le processus de patrimonialisation tel qu'énoncé par Jean DAVALLON. Pour cet auteur, la patrimonialisation met en jeu des valeurs cognitives, sociales, voire identitaires. Établir qu'un objet fait partie du patrimoine consiste à essayer de caractériser sa dimension « symbolique » ; en l'occurrence, de saisir les modalités selon lesquelles les hommes du présent considèrent, étudient, conservent, traitent des « choses » venues du passé et, en leur donnant statut de patrimoine, construisent un rapport à ce passé à travers la circulation des objets dans le temps et l'espace des cultures⁶⁹.

Il établit ce processus en 5 parties essentielles :

- l'intérêt que porte l'objet ;
- la production de savoir-faire facilitant la compréhension d'une période importante de l'histoire ;
- bénéficie d'une déclaration du statut de patrimoine afin d'en assurer sa conservation ;
- l'accessibilité du collectif à l'objet ;
- bénéficie d'une politique de transmission aux générations futures.

L'application de cette procédure vient conforter la spéculation selon laquelle les archives coloniales de Côte d'Ivoire appartiendraient au domaine du patrimoine archivistique national et au patrimoine documentaire mondial puisque la Côte d'Ivoire partage cette mémoire avec la France et plusieurs autres États africains.

2.1.2 Numérisation et Sauvegarde du patrimoine documentaire

Abordant la question de la sauvegarde du patrimoine archivistique de la Côte d'Ivoire, nous nous sommes orientés vers des travaux empiriques sur les Archives nationales de Côte d'Ivoire ayant fait l'objet de publication dans les périodiques, les mémoires et les thèses. Cette recherche nous a conduits à la Bibliothèque de l'Université Senghor à Alexandrie où nous avons consulté des mémoires rédigés par nos prédécesseurs. Comme nous l'avions énoncé plus tôt dans notre étude, ces travaux ne sont pas très nombreux et sont non exhaustifs puisqu'ils traitent essentiellement de la communication et de la valorisation du patrimoine archivistique conservé à la DANCI. Néanmoins, ils nous ont paru intéressants car en marge des problèmes de communication des archives, ils décrivent les problèmes généraux que vit cette institution dans sa politique de sauvegarde du patrimoine archivistique national. Il s'agit des mémoires suivants :

- DEDO Dago Florent : Communication et valorisation des archives en Côte d'Ivoire⁷⁰
- KONAN Kouamé Yacinthe : La communication et la valorisation des archives publiques à l'ère du numérique. Quels avantages pourrait-on retirer de la création d'un site web à la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire⁷¹ ?

⁶⁹ DAVALLON Jean, *Une patrimonialisation des archives ? L'archive dans quinze ans*, 2014, Louvain la-Neuve, p.2

⁷⁰ DEDO Dago Florent, *Communication et valorisation des archives en Côte d'Ivoire*, 2003, Alexandrie

L'étude de DEDO Dago Florent présente les principes fondamentaux de communication et de valorisation des archives en Côte d'Ivoire. En s'appuyant sur les résultats d'une expérience professionnelle au sein des Archives départementales d'Indre – et – Loire, l'auteur fera une étude comparative de ces deux institutions pour en faire ressortir les caractéristiques et les différentes entraves à la mise en place d'une politique efficiente de communication et de valorisation des archives à la DANCI.

Pour l'essentiel, il en ressortira que l'absence d'un cadre institutionnel fort et la faiblesse des moyens alloués aux Archives nationales constituent des insuffisances concrètes pour la gestion efficace des archives au sein de cette institution. Ces dysfonctionnements certes impactent la valorisation des documents, mais sont à la base de problèmes plus importants qui touchent au principe existentiel des institutions patrimoniales qui est la conservation optimale du patrimoine. On ne valorise mieux que les objets dont on a conservé au préalable l'intégrité et la lisibilité à travers le temps comme nous dira l'auteur « *parler de la promotion des archives, c'est aussi et avant tout percevoir toutes les subtilités de la conservation avec leur double dimension curative et préventive*⁷² ».

Face à ces différents problèmes, l'auteur propose la mise en place de réformes visant à une restructuration des Archives nationales incluant l'édiction d'un service de communication intégrant les nouvelles pratiques pour la mise en valeur du patrimoine archivistique et la construction d'un nouveau bâtiment adapté aux normes archivistiques internationales pour les Archives nationales.

L'étude de KONAN Kouamé Yacinthe traite également de la communication et de la valorisation des archives de la DANCI. Elle s'appuie sur le rapport évaluatif de l'Unesco de 1973 menée par Bruno DELMAS sur l'état des lieux de la pratique archivistique et les possibilités de développement de ce secteur en Côte d'Ivoire⁷³ et celui réalisé par l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF)⁷⁴ qui s'est évertué à montrer l'importance que pourraient recouvrir les archives dans le processus de développement de cet État.

Le constat qui ressort de cette étude est que l'environnement général de la conservation et de la diffusion de l'information d'intérêt public n'aura pas connu d'améliorations significatives dans cette institution. Hormis la prise en compte par l'État de Côte d'Ivoire de la recommandation relative à la formation des cadres supérieurs, conservateur d'archives⁷⁵, qui aura permis la mutation du Centre d'Animation et de Formation à l'Action Culturelle (CAFAC) aujourd'hui Ecole de Formation à l'Action Culturelle (EFAC).

KONAN Kouamé Yacinthe se démarque des travaux précédant par l'introduction des outils récents issus des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) dans la recherche de solutions

⁷¹ KONAN Kouamé Yacinthe, *La communication et la valorisation des archives publiques à l'ère du numérique. Quels avantages pourrait-on retirer de la création d'un site web à la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire ?* 2017, Alexandrie

⁷² DEDO Dago Florent, *Communication et valorisation des archives en Côte d'Ivoire*, 2003, Alexandrie, p.86

⁷³ DELMAS Bruno, *Archives nationales - réorganisation et développement: Côte d'Ivoire*, 1973, Paris

⁷⁴ <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/11606/12553>, consulté le 21/01/2019

⁷⁵ <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/11606/12553>, consulté le 21/01/2019

L'EFAC est un établissement public de formation au métier de documentaliste, bibliothécaire, archiviste et animateur culturel pour le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle. Cette école est située dans l'enceinte de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) à Abidjan dans la commune de Cocody

de valorisation des archives de la DANCI. En effet, son étude propose la mise en place d'un site internet pour améliorer la politique de communication et de valorisation du patrimoine archivistique ivoirien.

Selon les résultats obtenus, cette réforme organisationnelle devrait favoriser l'accessibilité au patrimoine documentaire, encourager une meilleure conservation et apporter une visibilité aux actions de la DANCI. Cette relation entre l'accessibilité aux archives et leur conservation est d'ailleurs suggérée dans l'objectif deux (2) du programme « mémoire du monde⁷⁶ » de l'UNESCO relatif à la sensibilisation et à la sauvegarde du patrimoine documentaire mondial. Celui-ci stipule que : « *Conservation et accès non seulement sont complémentaires, mais contribuent également à la sensibilisation, la demande d'accès stimulant la conservation*⁷⁷ ».

Cependant, cette approche requiert en amont une bonne organisation des fonds d'archives et la prise en compte de procédures techniques incluant les TIC pour la création de contenus numérisés devant enrichir le site internet. Parmi ces nouvelles avancées technologiques figure la « *numérisation* » qui est un procédé de transfert du contenu d'un document sur support analogique vers un support numérique. Cette technique de transfert de support permet de protéger le document original des manipulations et donc de détériorations potentielles tout en garantissant aux chercheurs l'accès à son contenu⁷⁸.

Cette solution présenterait de nombreux avantages pour la pérennisation et la diffusion du patrimoine archivistique national face à l'altération accélérée des supports de conservation et l'inaction de l'État de Côte d'Ivoire. C'est en effet l'objet de notre étude qui se propose d'explorer la numérisation du patrimoine documentaire colonial comme lieu de sauvegarde du patrimoine archivistique ivoirien.

2.2 Méthodologie de la recherche

2.2.1 Stratégie d'investigation

La stratégie que nous avons utilisée dans le cadre de cette étude pour la collecte des données s'articule autour d'instruments d'investigation qualitatifs. Nous avons opté pour une approche qualitative avec un échantillon moins probabiliste mais approprié qui est susceptible de fournir des données valides et concrètes. Barney GLASER parlera « *d'échantillonnage théorique*⁷⁹ ». En effet, l'archivage numérique étant une pratique assez récente dans le contexte africain, un échantillonnage de grande taille ne nous aurait pas forcément apporté les réponses précises sur notre recherche contrairement à une approche basée sur le savoir et l'expérience des personnes sélectionnées.

⁷⁶ Programme de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine documentaire mondial créé en 1992

⁷⁷ <https://fr.unesco.org/programme/mow> , consulté le 23/01/2019

⁷⁸ AAF, *Abrégé archivistique, principe et pratique du métier*, 2012, Paris, p.259

⁷⁹ GLASER Barney G, *Advances in the methodology of grounded theory : Theoretical sensitivity, The Sociology Press*, 1978, Mill Valley, p.115

La recherche documentaire

Pour des besoins de notre étude, nous nous sommes orientés vers la bibliothèque de l'Université Senghor à Alexandrie afin de consulter les différentes recherches en relation avec de notre sujet d'étude et qui traitent de la sauvegarde des archives par les TIC. Nous avons également consulté des ouvrages en relation avec notre thème, de même que le dictionnaire pour les éventuelles définitions des termes à la Bibliothèque Universitaire des Langues et des Civilisations (BULAC) de Paris et à la Bibliothèque d'Alexandrie en Egypte. Par ailleurs, les centres de documentation des Archives nationales de France et celui du Centre des Monuments Nationaux (CMN) de France nous ont beaucoup apporté dans la compréhension des mots-clés de notre thématique.

La typologie de ces documents est constituée d'ouvrages généraux sur le patrimoine culturel, l'histoire de la Côte d'Ivoire et de l'AOF, d'ouvrages spécifiques à la pratique archivistique, d'articles de presse ou scientifiques, des résultats des travaux de personnes physiques ou morales ou d'organismes exerçant dans le domaine du patrimoine tels que les actes de colloque, les conventions, les recommandations, les rapports, etc. Aussi, pour certaines parutions traitant de notre thématique de recherche, avons-nous eu recours à internet, fenêtre ouverte pour les chercheurs du monde entier. Nous y avons consulté des livres électroniques, des billets de blog, des thèses en ligne, et sites internet spécialisés.

L'observation

Nous avons participé au Stage Technique International d'Archives (STIA) organisé par les Archives nationales de France à Paris. Cette expérience professionnelle fut l'occasion d'effectuer une observation directe des procédures de numérisation patrimoniale et de leur implémentation dans un Système d'Archivage Électronique. En effet, la matrice d'activités de cette formation nous a conduits à travers son module numérisation des archives dans des établissements français à la pointe des innovations technologiques dans le secteur de la sauvegarde numérique du patrimoine documentaire. Il s'agit des ateliers de numérisation des structures suivantes :

- le Service de numérisation des Archives nationales de France ;
- le Service des Archives Économiques et Financières du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- la Société ARKHENUM, établissement privé spécialisé dans la numérisation des archives patrimoniales.

Dans ces différents établissements, nous avons pu nous imprégner de la réalité de la numérisation des archives, ces outillages, ses praticiens et ces procédures. Cette période d'immersion participative nous a permis de mieux percevoir l'environnement numérique et de prendre des notes complémentaires et objectives pour renforcer la collecte des informations nécessaires à la réalisation de notre étude.

Les entretiens

Les entretiens que nous avons réalisés visaient les objectifs de connaître les réalités de la conservation à la DANCI, mais aussi, de nous situer vis-à-vis des professionnels et des structures ayant une expérience avérée dans les usages de l'outil numérique comme moyen de sauvegarde du patrimoine archivistique.

« *L'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences*⁸⁰ ».

En nous appuyant sur cette définition de l'entretien de R. QUIVY et L. Van CAMPENHOUDT, nous espérons à partir des informations recueillies pouvoir évaluer la politique de conservation des archives et mesurer l'impact de la mise en place d'un système de sauvegarde numérique des archives dans cette institution patrimoniale. Ainsi, nous avons à travers des guides d'entretien semi-directifs⁸¹ effectué des interviews auprès de cibles soigneusement choisies en priorisant la production d'un discours des interviewés objectif et cadré autour des éléments de notre thématique⁸². Notre échantillonnage va se compartimenter en deux segments :

- échantillonnage 1 : Les responsables de la DANCI constitués du Directeur et de ses 3 Sous-Directeurs ;
- échantillonnage 2 : Les professionnels des archives rencontrés dans le cadre de notre stage en France qui sont issus des pays d'Europe, du Canada, mais aussi des pays d'Asie et d'Afrique. Nous avons rencontré une quinzaine de personnes, mais les résultats que nous présentons sont produits à partir du discours de 5 praticiens des pays occidentaux (Europe et Canada) et 5 praticiens des pays des autres continents (Afrique, Haïti et Pérou)⁸³.

2.2.2 Analyse des données et interprétation des résultats

La politique de conservation à la DANCI

Les investigations menées nous ont révélé l'existence de plusieurs difficultés qui mettent en mal l'application effective d'une politique de conservation des documents à la DANCI. Cette situation présage des menaces sur l'intégrité matérielle des fonds d'archives et des collections conservés dans les locaux de cette institution. Dans ce contexte, le fonds colonial qui représente le noyau de ce patrimoine documentaire pourrait être considéré comme un patrimoine en péril.

La construction de locaux d'archives fait partie intégrante de toute politique de conservation des archives. Les locaux d'archives (dépôts de pré-archivage et dépôts d'archives définitives) constituent le cadre approprié au traitement et à la préservation des documents. En effet, lorsque le local remplit les normes archivistiques en matière de conservation, il est aussi un facteur de la pérennisation de l'information, de la gestion aisée des archives et du bon fonctionnement des services. La DANCI étant

⁸⁰ QUIVY R, VAN CAMPENHOUDT L, *Manuel de Recherche en Sciences Sociales*, 1988, Paris, p. 186.

⁸¹ Voir annexe I et II Guide d'entretien

⁸² BLANCHET A. et al, *L'entretien dans les sciences sociales*, Bordas, 1985, Paris, p.7

⁸³ Voir annexe 4 : liste des professionnels Interviewés

consciente de cet état de fait a initié dans le cadre de sa politique de conservation plusieurs plaidoyers auprès de son Ministère de tutelle, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et de son confrère du Ministère de la construction et de l'Urbanisme pour l'acquisition d'un terrain visant la construction de locaux bien aménagés pour la sauvegarde de ses archives⁸⁴.

Cependant, en l'absence d'une législation forte sur la pratique archivistique et le manque d'un budget conséquent permettant des investissements infrastructurels d'envergure, la mise en œuvre du programme de construction du Centre National d'Archives de Côte d'Ivoire demeurera en suspens. Aussi le fait que le politique n'ai pas une idée précise de la valeur des archives provoque quelques fois des attitudes regrettables qui vont souvent jusqu'au refus d'octroyer des locaux pour la gestion des archives préférant les attribuer à d'autres services⁸⁵.

Cette situation a pour conséquence :

- un engorgement des dépôts des Archives nationales ;
- le manque de salles pour le traitement des fonds non inventoriés ;
- l'entassement des documents dans les bureaux ou dans les couloirs des dépôts posés à même le sol ;
- l'inapplication de la politique nationale d'archives ;
- la détérioration progressive du fonds colonial et de l'ensemble du patrimoine archivistique national⁸⁶.

Il en ressort que notre hypothèse selon laquelle la politique d'archivage à la DANCI présente des limites dans la conservation des fonds et des collections dont elle a la charge se vérifie.

La mise en place d'un système de sauvegarde numérique des archives à la DANCI

Afin de montrer les avantages de la mise en place d'un système de sauvegarde numérique aux Archives nationales de Côte d'Ivoire, notre guide d'entretien a visé un échantillonnage international de professionnels des archives que nous avons choisis parmi les participants du STIA 2018 venus de tous les pays du monde y compris les encadreurs intervenants à cet important rendez de l'archivistique mondiale.

Les spécialistes exerçant en Europe et au Canada interviewés, ont mentionné dans leur ensemble que leurs institutions patrimoniales bénéficiaient d'une longue expérience dans l'utilisation de cet outil technologique de gestion des archives qui fait désormais partie intégrante de leur pratique de travail. Dans ces pays, les collections et les fonds d'archives les plus importants font l'objet de copies numériques qui sont stockées sur des bases de données assurant leur gestion raisonnée et sécurisée.

A contrario, les managers des pays d'Asie et d'Afrique ont évoqué une utilisation partielle de cet outil dans la gestion des fonds qui leur sont confiés. Pourtant, ces institutions conservent une partie du

⁸⁴ Interview avec BAHI Gouro Venance, Directeur des Archives Nationales de Côte d'Ivoire, réalisé le 25/04/2018

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Voir annexe 6 dégradation des archives due aux termites

patrimoine documentaire mondial comme des archives de la période coloniale qui traduisent effectivement une partie de l'histoire de l'humanité et des rapports qu'il put y avoir entre différents peuples à une époque importante. Pour les concernés, cette situation ne serait pas le fait d'un refus ou la manifestation de l'ignorance de ses avantages, mais s'expliquerait par le fait que ces derniers ne sont pas toujours à même de mobiliser la logistique nécessaire à la mise en place de ce procédé technologique. Entre autres :

- des archivistes nationaux bien formés ayant une parfaite connaissance des fonds concernés ;
- les équipes managériales professionnelles spécialisées dans la numérisation des archives, chargées de la conception des cahiers des charges et des différents processus techniques ;
- les équipes techniques IT (Technologie de l'Information) chargés de l'intégration des fichiers dans les systèmes informatiques.

Notre échantillonnage a aussi marqué les avantages de la numérisation dans la politique de partage des archives. Laurent BIDEF dira à ce propos que : « *les copies numériques réalisées dans le cadre d'une opération de numérisation patrimoniale proposent une qualité d'image identique à celle des documents originaux. On peut en effectuer autant de copie que l'on veut sans affecter l'intégrité matérielle des documents*⁸⁷ ». La numérisation faciliterait leur diffusion sur les plateformes numériques telles que les bases de données, les portails numériques et les sites internet.

Même si cette technologie n'est pas totalement intégrée dans tous les pays du monde, l'ensemble des professionnels interviewés s'accordent pour dire que la numérisation représente un atout technologique important pour garantir la préservation à long terme des documents précieux d'une institution en les délestant des manipulations physiques abusives qui les dégradent. Elle favorise par ailleurs un accès facile à distance de son contenu.

Cependant, il existe des préalables à la mise en place de cet outil comme nous le recommande Antonin Benoit DIOUF, Chef des services de bibliothèque et de documentation de l'Institut africain de développement Économique et de planification des Nations Unies (IDEP) : « Cela passe d'abord par un bon inventaire de l'existant, l'établissement de répertoires en mettant l'accent sur les documents à forte valeur ajoutée et l'élaboration des documents de promotion à vulgariser auprès de potentiels organismes pouvant être intéressés et qui pourraient apporter des financements⁸⁸ ».

De tout ce qui précède, il ressort que l'hypothèse selon laquelle la mise en place d'un système de gestion électronique des documents à la DANCI représente un recours pertinent pour l'Etat de Côte d'Ivoire de reconstituer, numériser, gérer de façon rationnelle et efficace le fonds colonial et d'assurer la sauvegarde et la transmission du patrimoine archivistique national se vérifie.

⁸⁷ Entretien avec BIDEF Laurent, Responsable commerciale Valorisation Patrimoniale, ARKHENUM, réalisé le 01/02/2019

⁸⁸ Entretien avec DIOUF Benoît Antonin, Chef des services de bibliothèque et de documentation de l'Institut africain de développement Economique et de planification des Nations Unies (IDEP), réalisé le 20/12/2018

3 La numérisation, un outil de sauvegarde du patrimoine archivistique colonial de la Côte d’Ivoire

3.1 Expérience du stage

Dans le cadre des stages pratiques initiés par l’Université Senghor à Alexandrie en vue de compléter les formations théoriques reçues par les auditeurs en Master 2, nous avons participé du 26 mars au 27 avril au Stage Technique International d’Archives (STIA) organisé par les Archives nationales de France. Cette formation a été complétée du 7 mai au 8 juin par un séjour d’observation au service culturel du Domaine National de Saint Cloud. Cette expérience professionnelle nous a permis d’observer en présentielle le processus de mise en œuvre de cette technologie et d’appréhender ces aboutissants pour nos travaux de recherche.

3.1.1 Présentation du Stage Technique International d’Archives (STIA)

Créée en 1951 par Charles BRAIBANT, Directeur des Archives nationales de France (1948-1959), le STIA est une formation conçue à l’origine pour les élèves de l’Ecole Nationales des Chartes et les archivistes étrangers. Le but premier de cette formation était d’aider les archivistes de tous les continents à reconstituer le patrimoine écrit après la Seconde Guerre mondiale. Depuis cette époque, chaque année à Paris sont rassemblés pour une période de 5 semaines, une quarantaine de professionnels du monde entier exerçant dans des institutions publiques ou privées et issues de tous les corps de métier intervenant dans la pratique archivistique.

Le corpus des modules intègre parfaitement les maillons de la chaîne archivistique : collecte, gestion, traitement, conservation et diffusion. Cette formation est complétée par des ateliers pratiques, tables rondes, travaux par groupes supervisés par des intervenants ou chefs de modules et accompagnée de visites dans des services d’Archives publiques et des entreprises spécialisées.

Malgré la réduction de la durée de formation à 5 semaines au lieu de trois mois initialement, le STIA a toujours su réorganiser sa matrice d’action pour en faire une plateforme de formation de qualité. Au titre des innovations récentes, nous pourrions citer :

- la signature en 2013 d’un protocole d’accord avec l’Association des Archivistes Français (AAF). Le STIA s’appuie depuis cette année sur les ressources du Portail International des Archivistes Francophone (PIAF) plus particulièrement sur le E-PRO ;
- le développement du partenariat avec le Conseil International des Archives (ICA) et l’Ecole Nationales des Chartes. Ces deux institutions font intervenir leurs responsables à travers des conférences durant la formation ;
- depuis 2018, une collaboration entre le Département de la Formation Scientifique et Technique (DFST), les Archives nationales de France et l’Université Paris 8 a permis la mise en place d’une formation en ligne SPOC (Small Private Online Course) sur le STIA. Cette formation est sanctionnée par la délivrance d’un certificat universitaire à la fin du stage.

Après soixante-sept ans d’existence, le STIA est toujours considéré comme une formation de choix et une expérience exceptionnelle par les archivistes du monde entier.

3.1.2 Apports du stage

Le STIA à travers son module « conservation, restauration et numérisation » nous a permis d'acquérir des informations utiles pour la rédaction de notre mémoire et des pistes concrètes dans la réalisation de notre projet professionnel. En effet, notre travail porte sur la thématique de la sauvegarde du patrimoine archivistique ivoirien par la dématérialisation des archives coloniales conservées aux Archives nationales de Côte d'Ivoire.

Durant ce module, nous avons effectué des visites dans les services d'archives de France, notamment : les archives du Ministère de l'Économie, les archives diplomatiques du Ministère des Affaires Étrangères, les archives de la Défense et des administrations décentralisées comme les Archives départementales et communales. Ces différentes visites ont été accompagnées de présentations et d'ateliers de formation qui ont démontré la dextérité avec laquelle le service public Français a pu appréhender la conservation et la diffusion du patrimoine administratif par le numérique⁸⁹.

Dans chaque administration, le flux documentaire émanant de l'ensemble des procédures administratives est pris en compte par un Système d'Archivage Électronique⁹⁰ (SAE) qui facilite la gestion des archives courantes et intermédiaires en assurant une sauvegarde efficace des archives dont la Durée d'Utilité Administrative (DUA) a expiré. L'application de ces politiques de conservation est renforcée par une législation bien établie autour du code du patrimoine Français. Le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) assure la coordination des services publics et le Comité Interministériel des Archives constitué en 2012 auprès du Premier ministre. Ainsi, le modèle qui nous a été présenté dans le cadre du STIA 2018 pourrait servir de socle à la mise en place de notre projet professionnel.

Aussi, grâce aux nombreux contacts professionnels que nous avons pu établir durant le déroulement du STIA, notre projet pourrait bénéficier de l'appui technique de structures Françaises dans le cadre d'une coopération bilatérale entre la Côte d'Ivoire et l'État Français.

Par ailleurs, ces deux expériences autant le STIA que le temps passé au service culturel du Domaine National de Saint-Cloud ont participé à l'enrichissement de nos connaissances dans les moyens de valorisation des espaces culturels.

Les centres d'archives conservent les documents dans le but de les diffuser. Cependant, en Afrique, ces centres d'archives circonscrivent leurs actions à la conservation des documents et à leur communication aux seuls services producteurs ou aux chercheurs. De ce point de vue, les différentes activités de médiation culturelle auxquelles nous avons participé représentent un modèle que l'on pourrait importer afin d'apporter une visibilité aux Archives nationales africaines. Cette perspective est d'autant plus réaliste dans le cadre de notre projet professionnel compte tenu des nombreuses opportunités que nous offre le fichier numérique. Des expositions virtuelles des collections et du fonds d'archives coloniales de Côte d'Ivoire pourraient intéresser un public plus large à travers le monde.

⁸⁹ Voir annexe 3 : la matrice des activités du STIA 2018

⁹⁰ Un SAE ou Système d'Archivage Numérique est un Système consistant à recevoir, conserver, communiquer et restituer des archives et qui s'appuie sur une plate-forme informatique.

3.2 Les enjeux de la numérisation du patrimoine archivistique colonial de la Côte d'Ivoire

Notre objectif en mettant à nu les difficultés liées à la pratique de la politique de conservation des archives de la DANCI est d'interpeller les agents et les décideurs sur l'importance de la bonne tenue des archives, l'application des outils de gestion, la construction de locaux adéquats pour la conservation des archives et la mise en place d'un environnement technologique favorable à la pérennisation du patrimoine archivistique. Cette prise de conscience de l'État devrait permettre une gestion rationnelle du fonds d'archives coloniales, apporter un dynamisme dans l'action administrative de développement des collectivités territoriales et la sauvegarde de la mémoire collective.

3.2.1 La sauvegarde du patrimoine archivistique national

La conséquence directe des dysfonctionnements dans la politique de conservation du patrimoine archivistique à la DANCI est la détérioration accélérée de cette mémoire qui perd petit à petit ses démembrements les plus précieux. Dans ce contexte, il incombe à cette institution de favoriser la mise en place d'un environnement technologique optimisé de manière à assurer la durabilité, l'accès à long terme, l'utilisabilité et l'authenticité des documents qui constituent ce patrimoine afin d'en garantir la pérennisation dans le temps. En effet, « *l'objectif de la préservation est d'assurer la sauvegarde du patrimoine documentaire sous la responsabilité des archivistes en instaurant les mesures appropriées pour ralentir le processus naturel de dégradation des supports afin que ce patrimoine puisse à la fois être consulté aujourd'hui et transmis aux générations futures*⁹¹ ».

Aussi, les menaces directes évoquées dans l'état des lieux de la politique de conservation des archives de cette institution permettent de saisir le péril imminent auquel sont exposés ces documents. Face à ce périple où va se greffer la variable temporelle, le besoin de solutions à court ou à moyen terme nous est apparu plus avenant. Certes, la construction de nouveaux bâtiments respectant les normes internationales de conservation des archives pourrait apporter une plus-value à la politique globale de conservation de la DANCI. Cependant, elle nécessiterait un processus de mise en œuvre plus long et risqué au regard de la vitesse à laquelle se détériore ce patrimoine documentaire. Ceci étant, la dématérialisation des archives constituerait ainsi un outil technologique important pour la DANCI de sauvegarder et de partager la mémoire coloniale en péril par la création d'une copie de sécurité sur un support numérique conservé dans des conditions permettant sa consultation à distance. Elle permettrait selon CLAERR Thierry et WESTEEL Isabelle de « *préserver des documents fragiles ou fragilisés (parfois de grandes dimensions) en proposant un document de substitution sous une forme numérique, aisément manipulable et en favorisant ainsi des perspectives de conservation partagée*⁹² ». De cette affirmation, l'on peut déduire que la numérisation en facilitant la diffusion du patrimoine archivistique national à une grande marge des citoyens est par ailleurs un moyen de démocratisation de l'information d'intérêt public. Ainsi, l'intégration de cette innovation technologique dans sa politique de gestion du patrimoine apporterait de la visibilité aux

⁹¹ http://www.banq.qc.ca/archives/archivistique_gestion/aide_conseil/preservation_conservation/, consulté le 03/01/2019

⁹² CLAERR Thierry, WESTEEL Isabelle, *Numériser et mettre en ligne*, 2010, Villeurbanne, p. 8

activités des Archives nationales, une valorisation et une reconnaissance du statut d'expert à ses équipes⁹³.

Cependant, l'obsolescence rapide des supports numériques et le défi sécuritaire permanent des données numérisées vont nécessiter la prise en compte de quelques recommandations pour maintenir la pérennité du fichier numérique. Ces recommandations vont être axées sur deux points essentiels que sont la veille technologique et la veille juridique. Il s'agira de :

- mettre en place une veille de migration compte tenu de l'obsolescence du support numérique et possibilités de contamination des fichiers ;
- conserver les fichiers maîtres y compris les métadonnées sur deux types de support et dans deux endroits différents ;
- protéger à tout prix les supports physiques, la documentation de réalisation du projet ;
- documenter les migrations de support pour assurer la veille technologique ;
- budgétiser les migrations tous les dix ans ;
- assurer une veille juridique afin de respecter les obligations légales relatives au transfert de format par exemple.

3.2.2 La reconstitution d'une mémoire partagée

La révolution numérique a engrangé des mutations profondes dans la pratique archivistique moderne. Grâce aux outils du numérique, des plateformes d'échanges et de collaboration à distance sont désormais possibles. Ce qui implique que « *les professionnels des archives s'ouvrent aussi vers d'autres pratiques d'échange de connaissances, de partage d'informations, de contenus et d'expériences ; en d'autres termes ils développent également de nouvelles formes d'exercice de leurs activités, par l'utilisation des services numérique* ⁹⁴ ». On peut en déduire par cette réflexion que la numérisation propose donc des solutions pour le partage des patrimoines documentaires communs à deux ou plusieurs entités physiques ou morales, des communautés ou des États qui les ont produits.

Cette nouvelle approche technologique porte un enjeu très important pour la reconstitution des archives relatives à l'expansion coloniale française sur le territoire ivoirien. Ces archives sont une mémoire partagée entre la Côte d'Ivoire, la France et les pays de l'ancienne AOF. Dans ce contexte, recouvrir l'intégralité de ce patrimoine documentaire nécessite une plongée dans les services d'archives de l'AOF conservées aux Archives nationales du Sénégal et dans les Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) à Aix en Provence où sont conservées une grande partie des archives de la période précoloniale⁹⁵.

⁹³ BOUTET Annabelle, ROUDET Karine, « Les enjeux de la numérisation et de l'ouverture d'archives : le point de vue des professionnels, l'exemple de la production et de la coproduction d'un patrimoine local », *Terminal, travail et Tic, les libertés à l'épreuve de l'informatique*, 2012, p.27-37.

⁹⁴ BOUTET Annabelle, ROUDET Karine, « Les enjeux de la numérisation et de l'ouverture d'archives : le point de vue des professionnels, l'exemple de la production et de la coproduction d'un patrimoine local », *Terminal, travail et Tic, les libertés à l'épreuve de l'informatique*, 2012, p. 27-37.

⁹⁵ MBAYE Saliou, *Guide des archives de l'Afrique Occidentale Française*, 1990, Dakar, p.17

Cette perspective est envisageable de nos jours grâce aux avancées technologiques dans le secteur du numérique. C'est ce que va démontrer Saliou MBAYE s'exprimant sur l'échec dans les années 2000 de la tentative de la Côte d'Ivoire de microfilmer ses archives relatives à son histoire dans le fonds d'archives de l'AOF. Selon ces propos, « *pour bien faire, il aurait fallu que l'intégralité du fonds fût l'objet d'une numérisation et qu'ainsi chacune des parties pût y accéder librement et sur son sol*⁹⁶ ». Ousmane MBAYE s'intéressant au Centre des Archives d'Outre-mer en Aix en Provence (France) qui conserve les archives relatives à l'époque coloniales va renchérir ces propos en incitant fortement les Archives nationales des États de l'AOF à cette réforme technologique afin de permettre la sauvegarde pérenne et la reconstitution dans leur entièreté des archives de la période coloniales en leur possession. « *Dans un esprit de coopération internationale et plus particulièrement francophone, les nouveaux outils technologiques peuvent suffisamment faciliter le partage et la communication des instruments de recherche et des archives*⁹⁷ ». Ce qui traduit bien la possibilité que nous offre la dématérialisation de reconstituer ce patrimoine documentaire partagé.

D'ailleurs, le numérique a été éprouvé dans le partage des instruments de recherche pour la sauvegarde du patrimoine immatériel comme nous l'indiquent les travaux de Jean-Jacques CASTERET intitulé « *le numérique comme lieu de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*⁹⁸ ». Dans cette étude, cet auteur nous donne l'exemple du portail PCILAB⁹⁹ qui est un outil numérique qui plébiscite les travaux collaboratifs d'inventaires dans la communauté des praticiens de l'immatériel qui peuvent y exposer leurs différentes expériences de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel. « *Cette nouvelle technologie trouve une transcription dans l'environnement du web 3.0*¹⁰⁰ » comme nous l'explique l'auteur et va favoriser par ailleurs un espace collaboratif avec la plateforme Wikipédia permettant ainsi la participation des usagers à l'élaboration de fiches d'inventaire libre.

De tout ce qui précède, on pourra dire que grâce à la dématérialisation, la reconstitution et le partage du patrimoine documentaire ne sont plus une question individuelle mais une ambition commune portée par le numérique. Accès aux documents et aux produits documentaires en ligne, espace de travail collaboratif, partage d'inventaire, etc. Le numérique dans le contexte de la globalisation est un carrefour où se croise l'ensemble des acteurs du patrimoine pour un échange de ressources visant la sauvegarde de la mémoire du monde. À la croisée de ces chemins, l'histoire coloniale de l'Afrique que nous partageons avec les autres continents ne peut échapper à cette dynamique technologique de reconstruction du patrimoine documentaire mondiale.

Voir le guide des archives de l'AOF pour les fonds complémentaires aux Archives nationales du Sénégal et aux ANOM à Aix en Provence

⁹⁶ <https://lemonde.fr/afrique/article/2015/03/20/les-archives-en-afrique-un-patrimoine-culturel-de-l-humanite>, consulté le 08/02/2019

⁹⁷ MBAYE Ousmane, « *CAOM : un centre d'archivage partagé ?* » *Histoire et Afrique*, 2009/1 (vol7), p291-299

⁹⁸ CASTERET Jean-Jacques, « *Le numérique comme lieu de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* », *In situ, Patrimoine culturel immatériel et institutions patrimoniales, des manières d'agir avec le patrimoine culturel*, n°33, 2017

⁹⁹ Le PCILAB se déploie en un portail qui dépeint l'actualité du patrimoine culturel en France

¹⁰⁰ CASTERET Jean-Jacques, « *Le numérique comme lieu de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* », *In situ, Patrimoine culturel immatériel et institutions patrimoniales, des manières d'agir avec le patrimoine culturel*, n°33, 2017

3.2.3 La réappropriation et la transmission de l'histoire des peuples de la Côte d'Ivoire

Les ressources archivistiques coloniales africaines conservées dans les institutions patrimoniales de nos États sont des témoins directs des activités des puissances coloniales dans leurs rapports avec les populations africaines. Ainsi, ces documents produits principalement par les agents des services du pouvoir colonial, vont généralement être empreints de considérations parfois subjectives de la part de ceux-ci, impactant par la même occasion l'intégrité intellectuelle de ses sources pourtant capitales dans l'étude du passé. Le fait est par ailleurs que l'écriture de l'histoire africaine est restée pendant longtemps l'œuvre d'historiens occidentaux.

Dans leur ouvrage intitulé « la Côte d'Ivoire par les textes, de l'aube de la colonisation à nos jours¹⁰¹ », Simon-Pierre EKANZA (historien) et Guy CANGAH (Directeur des Archives nationales) vont illustrer ce prisme de la colonisation en Afrique. Ils nous diront par exemple que l'expression « *sauvages habitants* » utilisée dans le vocabulaire colonial pour décrire les peuples de l'Ouest ivoirien, résistant à la pénétration française, voulait simplement dire « *courageux habitant* ». Ils expliqueront que pour le colonisateur, plus l'habitant met de l'énergie à défendre la violation de son territoire, plus il est considéré comme sauvage¹⁰². Cette illustration fait ressortir l'enjeu de la réappropriation de ces sources archivistiques par l'élite intellectuelle africaine des Archives et de l'histoire afin de garantir la transmission d'une histoire authentique aux générations futures.

La numérisation des archives coloniales de Côte d'Ivoire pourrait viser cet objectif. Traduire dans sa ligne éditoriale des contenus numériques avec une vision ivoirienne ou africaine de l'histoire. On pourra considérer dans ce contexte que « *la numérisation devient ainsi un moyen de se construire une Histoire qui satisfait aux normes édictées par un Centre à l'autoréférence proclamée, tout en préservant une authenticité de fait*¹⁰³ ». Il s'agirait pour la DANCI de promouvoir un nouveau type de diffusion et de transmission du patrimoine archivistique imprégné des réalités africaines, mais respectant les normes diplomatiques internationales d'authenticité du document. Cette innovation dans la communication des archives que porte la numérisation offrirait de meilleures opportunités aux États africains, tributaires de l'oralité de recouvrir leur histoire. En effet, l'histoire de ces peuples trouve son origine à des époques grandement antérieures à la période coloniale comme nous l'ont prouvé les travaux des Professeurs Henriette Dagri DIABATE¹⁰⁴ et Claude Hélène PERROT¹⁰⁵ sur l'histoire des AGNI SANVIN qui ont exploré le monde de l'oralité avec succès.

L'environnement numérique de notre point de vue pourrait agrandir le champ d'investigation de la recherche historique en ouvrant une lucarne aux archives orales qui n'en demeure pas moins des sources importantes de l'histoire des peuples de nos contrées. En effet, ce cadre serait un espace idéal pour la fixation des sources orales sur des supports de conservation plus accessibles (copies

¹⁰¹ EKANZA Simon Pierre, CANGAH Guy, *La Côte d'Ivoire par les textes, de l'aube de la colonisation à nos jours*, 1978, Paris

¹⁰² EKANZA Simon Pierre, CANGAH Guy, *La Côte d'Ivoire par les textes, de l'aube de la colonisation à nos jours*, 1978, Paris, p.99

¹⁰³ DIOUF Antonin Benoit, « Enjeux théoriques et pratiques de la numérisation en contexte africain de périphérie », *les classiques des sciences sociales, 25 ans de partage des savoirs dans la francophonie*, 2018, Québec

¹⁰⁴ DIABATE Dagri Henriette, *Le Sannvin, sources orales et histoire, essai de méthodologie*, 1988, Abidjan

¹⁰⁵ PERROT Claude-Hélène, *Les Anyi-Ndényé et le pouvoir politique aux XVIIIe et XIXe siècles*, 1982, Paris

numériques, banque de données sonores, produits documentaires, etc..) qui viendraient compléter et enrichir l'information contenue dans les archives écrites.

4 Note méthodologique pour la mise en place d'un système de sauvegarde numérique du fonds colonial de Côte d'Ivoire à la DANCI.

Dans ce dernier chapitre de notre étude, nous allons matérialiser nos ambitions pour la sauvegarde du fonds coloniale de Côte d'Ivoire en proposant une note méthodologique pour la mise en place d'un système de sauvegarde numérique de cette mémoire au sein de la DANCI. La réalisation d'un tel projet pourrait trouver son ancrage dans un programme national de grande envergure tel que le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 de la République de Côte d'Ivoire qui encourage la modernisation de l'administration par l'usage du numérique.

4.1 Contexte du projet

Depuis quelques années, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée à promouvoir l'utilisation du numérique dans la gestion des organes étatiques afin de combler le retard substantiel accusé par l'administration publique dans ce domaine. Cette volonté manifeste va trouver son application à travers les actions comme le projet e-gouvernement à partir de 2012, le prix de l'administration la plus numérique où dernièrement la mutation du Ministère de la Poste et des Télécommunication de l'Information en Ministère de l'économie numérique et de la poste le 12 janvier 2016¹⁰⁶.

Les Archives nationales de Côte d'Ivoire demeurent la mémoire administrative de l'État ivoirien. Malheureusement, la conservation et la circulation de l'information relative à ce patrimoine documentaire posent des problèmes, car les locaux dédiés à leur conservation sont saturés et les documents sont en voie de détérioration.

Dans ce contexte de modernisation de l'administration publique en Côte d'Ivoire, nous avons décidé de proposer ce projet de numérisation des archives coloniales afin de soutenir la DANCI dans ce processus d'établissement de la mémoire collective comme un des leviers du développement technologique et stratégique de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020. Ces solutions devraient aider à répondre efficacement aux différentes sollicitations dont sont l'objet la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire en mettant en place un véritable plan de préservation et de sauvegarde de ce riche patrimoine informationnel.

4.2 Justification du projet

4.2.1 Du point de vue de la DANCI

Les fonds des Archives nationales sont constitués, pour la plupart, des documents, hérités de l'époque coloniale. C'est donc le témoignage de l'histoire administrative, sociale et politique de la Côte d'Ivoire qu'en tant qu'établissement public, la DANCI à travers ces documents et archives devrait renfermer.

¹⁰⁶ Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste de la Côte d'Ivoire, *Les enjeux de l'économie numérique en Côte d'Ivoire*, 2016, Abidjan

Le constat est que ce sont des archives anciennes conservées pour la plupart sur support papier, victime des différentes causes de destruction (les agents physico-chimiques de détérioration, les agents biologiques, les méfaits de l'homme, etc.) rongés par le temps, dont nous perdons une partie ou une page entière à chaque consultation, qu'il faut gérer au quotidien face aux nombreuses sollicitations dont elles sont l'objet.

La préservation de cette mémoire, est un impératif d'intérêt national que la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire de par le rôle à lui confié par l'État à travers ses attributions mentionnées dans le décret de sa création, se doit d'accomplir.

Aussi, entend-elle rénover complètement sa documentation et réorganiser la gestion de ses archives ; et cela lui impose une gestion plus organisée de sa documentation et aussi de ses archives qui représentent une partie de la mémoire collective de la Côte d'Ivoire.

4.2.2 Du point de vue de l'État

L'État, dans l'accomplissement de sa fonction régaliennne de régulateur de l'activité économique, a besoin de renseignements pour bien adapter et orienter ses décisions à caractères administratifs, et stratégiques.

Ce besoin s'est amplifié avec le déclenchement de la grave crise politico-militaire qui a secoué la Côte d'Ivoire entre 2002 et 2011 et a permis de déceler les limites des stratégies d'anticipation de crise mises en place dans certains domaines : insuffisance ou indisponibilité de moyens (données chiffrées) pour éclairer le décideur dans des délais lui permettant de répondre à ces besoins d'urgence.

Il s'agit pour l'État de disposer, d'un outil d'aide à la décision et à la planification de ses politiques sectorielles car la documentation et les archives de la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire représentent le repère administratif idéal de la Côte d'Ivoire pour l'Etat, les collectivités territoriales et tout opérateur économique désireux d'y investir.

4.3 Objectif du projet

La mise en place d'un système de sauvegarde numérique des archives coloniales de la Côte d'Ivoire vise les objectifs suivants :

4.3.1 Objectif général

L'objectif final est de reconstituer, numériser, gérer électroniquement les données contenues dans le fonds colonial. Il s'agira de mettre en place un système d'archivage fiable, riche, bien organisé, automatisé, accessible en ligne aux usagers à l'aide d'outils et de moyens modernes.

4.3.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le projet consiste en la mise en place d'un instrument permettant de :

- assurer un accès plus facile aux documents par les usagers ;

- faciliter le suivi des actions relatives à la politique du gouvernement ;
- accroître le rendement des agents de la DANCI ;
- permettre à la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire de gérer de façon rationnelle et efficace l'information administrative et statistique ;
- sauvegarder le patrimoine archivistique de la Côte d'Ivoire.

4.4 Description du projet

Le projet ci-dessus dénommé consiste à :

- mettre en œuvre un processus d'organisation manuelle des archives ;
- proposer un schéma de numérisation et le réaliser ;
- concevoir une base de données et mettre en place un Système de Gestion Electronique de Documents ;
- faciliter le travail de recherche des agents de la DANCI ;
- répondre aux sollicitations de tous les visiteurs (étudiants, chercheurs, investisseurs potentiels, opérateurs économiques, administrations, collectivités territoriales) de la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire.

Pour ce faire, le projet fait appel à toutes les techniques modernes de gestion et d'organisation de l'archivage. Tous les équipements et le matériel indispensable à la réalisation des objectifs du projet sont pris en compte.

4.5 Approche méthodologique

La méthodologie de conduite du projet vise à mettre en évidence la stratégie d'exécution des principales tâches dévolues au consultant. À cet effet, six (06) grandes étapes jalonnent le déroulement du projet :

- Étape 1 : préparation de la mission et briefing avec le commanditaire ;
- Étape 2 : audit documentaire et diagnostic de l'environnement informatique ;
- Étape 3 : acquisition, installation et paramétrage des outils matériels et logiciels du Système d'Archivage Électronique (SAE) ;
- Étape 4 : numérisation et transfert des documents numériques dans le logiciel de GED ;
- Étape 5 : formation des utilisateurs à l'appropriation de la solution et transfert de compétences ;
- Étape 6 : rédaction des rapports.

Pour chaque étape, seront indiqués les résultats attendus, la démarche envisagée et les moyens nécessaires à sa réalisation. Chaque étape est subdivisée en tâches, elles-mêmes constituées d'activités.

4.5.1 Préparation de la mission et briefing

Cette étape sera constituée de séances de travail avec la Direction des Archives nationales. Elle pourrait préalablement traiter et adopter les observations du consultant quant aux besoins exprimés

par la DANCI et aussi prendre les dispositions administratives nécessaires pour le bon déroulement de la mission.

Résultats attendus :

Un document de travail validé par toutes les parties prenantes, donnant le détail de la méthodologie qui sera mise en œuvre pour la réalisation de chacune des activités prévues dans le cadre de ce projet. Cette validation du document présente l'avantage de donner aux différents intervenants, l'assurance de travailler dans la vision du commanditaire ; les modalités et les conditions pratiques de déroulement de la mission d'étude définies ; les appuis à apporter par le Commanditaire au Consultant pour la bonne exécution de l'étude sont effectifs.

En outre, la DANCI devra mettre à la disposition du Consultant, les différents documents nécessaires à la réalisation de l'étude (l'organigramme, les répertoires, inventaires, états des fonds, etc.).

4.5.2 Audit documentaire et diagnostic de l'environnement informatique

L'objet de cette étape est de réaliser une étude afin de finaliser la stratégie de mise en œuvre du projet sur la base des résultats de la séance de briefing et des besoins du client identifiés sur le terrain. Elle consiste à faire des missions d'analyse dans les dépôts d'archives concernés par le projet.

Résultats attendus :

Un rapport diagnostic présentant l'état des lieux dans chaque dépôt, les analyses et les propositions préliminaires des archives coloniales.

À cette étape, l'intervention du consultant consistera en 2 tâches distinctes qui sont :

1. l'audit documentaire ;
2. le diagnostic de l'environnement informatique.

❖ **Tâche 1 : l'audit documentaire**

Pour cette tâche, il s'agira de faire une analyse détaillée du fonds d'archives coloniales :

Inventaire et analyse du fonds d'archives

- Caractéristiques des documents :
 - la volumétrie des documents et son évolution ;
 - les supports et les formats utilisés.

- Valeur des documents :
 - valeur juridique ;
 - valeur économique.

- Niveaux de sensibilité :
 - confidentialité ;

- accès public.
 - Systèmes d'information
 - Procédures de traitement de l'information
 - Besoins, enjeux et priorités.

Résultats attendus

- Mesures qualitatives et quantitatives des documents existants ;
- connaissance des flux ;
 - production ;
 - réception, conservation (principe de provenance) ;
 - destruction ;
 - droits d'accès.
- identification des supports et des formats ;
- identification des outils informatiques et documentaires ;
- élaboration des Délais d'Utilité Administrative (DUA) des documents ;
- rédaction des référentiels de conservation et des procédures d'archivage.

À l'issue de l'analyse de l'ensemble de ces activités qui aura permis une meilleure appréhension du fonds d'archives, un rapport présentant l'ensemble du système d'archives sera élaboré.

❖ Tâche 2 : Diagnostic de l'environnement informatique

Pour cette tâche, il s'agira de faire une analyse détaillée, puis une appréciation circonstanciée des outils actuels. Le résultat attendu à l'issue de cette étape est un état des lieux exhaustif des outils et des supports disponibles. En outre, il permettra d'évaluer les forces et les limites des outils en place et d'identifier des possibilités d'amélioration. Il permettra aussi de faire les propositions les plus adaptées au système. Cette tâche comprend deux activités :

- a) diagnostic quantitatif ;
- b) diagnostic qualitatif.

Activité 1 : diagnostic quantitatif

Dans cette activité, il s'agira de faire un inventaire détaillé de l'équipement existant. À l'issue de ce travail, le consultant identifiera les éléments suivants :

- Équipements informatiques et moyens de communication :
 - les micro-ordinateurs utilisés ;
 - les serveurs disponibles et leurs types ;
 - les Routeurs ;
 - les onduleurs ;
 - les accès réseau (LAN, WAN) ;
 - les accès Internet.

➤ Équipements sécuritaires disponibles :

- le système de sécurité incendie ;
- les firewalls ;
- les dispositifs de sauvegarde ;
- les antivirus.

➤ Applications informatiques

- les logiciels disponibles ;
- les applications spécifiques.

Activité 2 : diagnostic qualitatif

Le consultant appréciera qualitativement à ce niveau les éléments du diagnostic quantitatif. Le diagnostic qualitatif est nécessaire dans la mesure où la qualité du matériel a une influence sur le logiciel. En effet, certaines insuffisances de l'environnement informatique peuvent contrarier le bon fonctionnement du logiciel et le rendre inopérant.

Il s'agira donc, au cours de cette activité :

- d'examiner le degré d'obsolescence des outils (type de processeur, capacité des disques durs, mémoire RAM, etc.) ;
- d'apprécier les différents types de connexions utilisés (filaire, sans fil, etc.), la disposition fonctionnelle des équipements, et le respect des exigences en regard de l'ergonomie ;
- de mesurer le trafic sur le réseau (s'il existe), la bande passante ;
- d'apprécier la sécurisation de tout ce matériel.

4.5.3 Acquisition, installation et paramétrage des outils logiciels du Système d'Archivage Electronique (SAE)

Conception de l'architecture de la solution SAE

À cette phase, l'intervention du consultant consistera en 2 principales tâches à savoir la définition des orientations fonctionnelles et la conception de la solution. Au terme de cette étape, un rapport présentant l'intégralité du contenu de la solution sera proposé ainsi que les caractéristiques du matériel et des équipements nécessaires à sa mise en œuvre seront produits. Ce document fera l'objet de validation par les parties prenantes au projet.

Tâche 1 : la définition des orientations fonctionnelles du SAE

Les orientations fonctionnelles de la solution SAE découlent de l'analyse de l'existant. Ces orientations ne sont pas encore la solution, elles sont une indication de la stratégie globale à mettre en œuvre pour la résolution des problèmes soulevés par les responsables et le personnel des services

visités, pour la résorption des contraintes et obstacles identifiés. Ce qui permettra une conception consensuelle de la solution informatique.

Ces orientations constituent des hypothèses de base sur lesquelles sont fondées l'étude et la mise en œuvre de la solution.

Résultats attendus :

La prise en compte effective des objectifs, des contraintes dans la conception de la solution en termes d'orientations de gestion du système d'information :

- 1- les objectifs principaux de la solution future ;
- 2- le cadre institutionnel et organisationnel ;
- 3- les règles de gestion.

Tâche 2 : l'étude de la solution

Cette activité nous permettra de formaliser le système futur afin de faire ressortir le fonctionnement de la solution SAE et de décrire les traitements. Elle proposera la solution d'organisation et la solution technique conformément aux orientations définies ci-dessus et enfin évaluera la nature les caractéristiques du matériel, des équipements, des logiciels nécessaires à la mise en œuvre du système pour une meilleure appréciation des évolutions envisagées.

L'architecture de base de la solution contient :

- l'architecture applicative ;
- l'architecture matérielle.

❖ L'architecture applicative :

Logiciel de Gestion Électronique des Documents (GED) :

- la numérisation des documents papier (capture des documents par lot, en page simple ou recto verso) avec des caractéristiques de numérisation diverses : vitesse, résolution, etc.) ;
- la reconnaissance optique des caractères (OCR : Optical Character Recognition) : le système doit pouvoir lire les images (texte numérisé) et les convertir en texte ;
- la modification : correction, ajout de mots, optimisation des pages, etc. ;
- l'extraction : le système doit être capable d'extraire les documents traités, par ensemble, sous ensemble, lots, dossier, document ;
- l'intégration des documents de formats divers (navigation, liens logiques), le système doit être capable d'intégrer n'importe quel type de document ;
- le téléchargement : le système doit être capable de télécharger les documents ;
- la cotation : le système doit permettre de référencer les documents sur les meubles de rangement selon un système de cotation créée ou intégrée ;

- le classement : le système doit être capable de classer les documents et les données dans un système hiérarchique bien construit et identifié (armoires, dossiers, classeurs, chemises, etc.) ;
- l'indexation : manuelle ou automatique, libre ou contrôlée. Un système d'auto-indexation doit permettre d'automatiser, à travers un langage de programmation, l'indexation des documents, de créer des index locaux et d'intégrer des index externes à la demande ;
- la construction des outils de recherche : le système doit être capable de créer des outils de recherche permettant de consulter les documents et les informations traitées ;
- la consultation des documents : les documents doivent être accessibles selon plusieurs critères : affichage et feuillage, impression, restitution sur support, restitution électronique etc. ;
- l'affichage : le système doit proposer différents types d'affichage : sur écran, impression et affichage partiel ou total ;
- la diffusion : le système doit autoriser deux types de diffusion : multipostes et multisites ;
- la sécurité : l'utilisateur ne doit pouvoir avoir accès aux documents et informations sans autorisation déclarée au préalable dans le système ;
- la sauvegarde : le système doit être capable de sauvegarder les documents et les informations traitées sur la base de données.

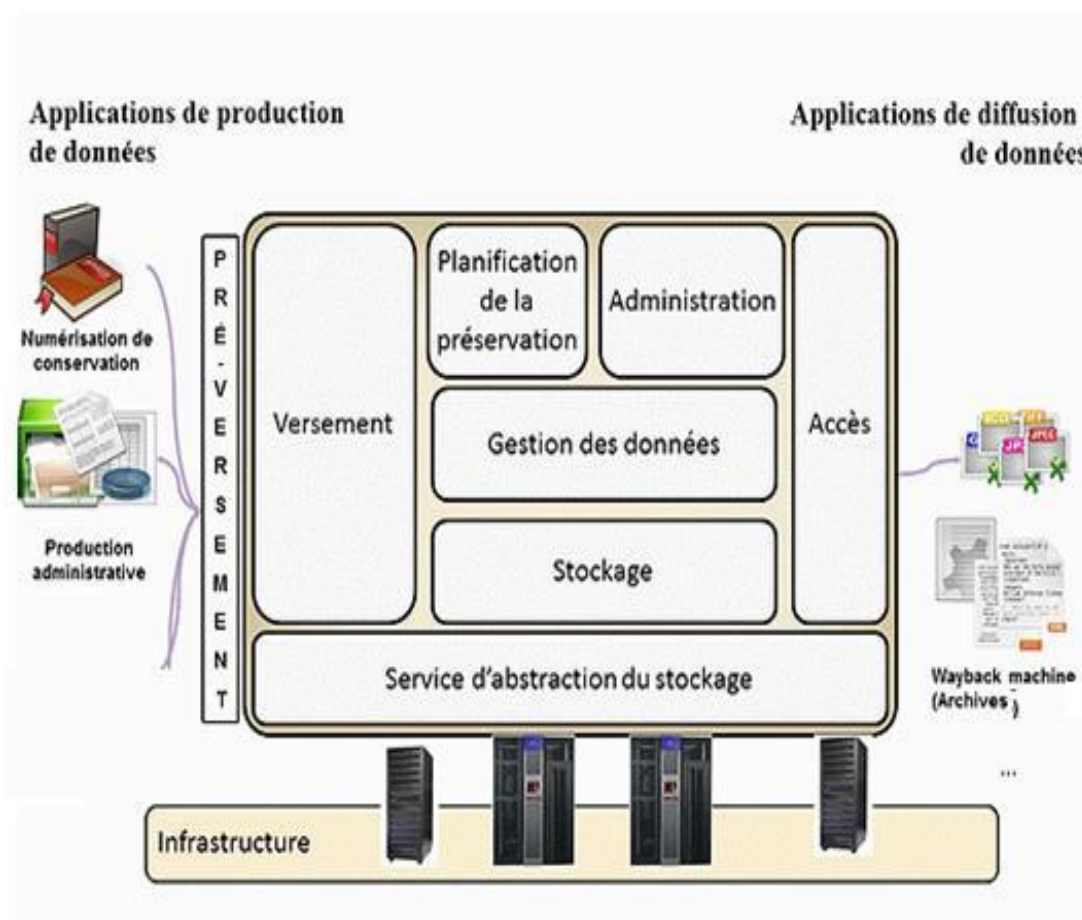


Figure 7: Aperçu architecture applicative cible

Source : BAI Drellu Marc-Alain Wazzi, 2019

❖ Architecture matérielle

Elle définit le dimensionnement technique du système informatique à partir des ressources techniques spécifiées pour chaque poste dans le modèle organisationnel de traitement, de l'estimation des volumes de données à mémoriser, des exigences de performance évaluées par le calcul d'activité, du nombre et de la répartition géographique des postes, et des réseaux.

Installation et paramétrage de la solution

Cette activité nous permettra d'installer la solution et la base de données, de la paramétrer, d'intégrer les données, de réaliser les tests en situation réelle et de procéder au déploiement du logiciel de GED.

Les résultats attendus :

- équipement des services et des postes de travail ;
- acquisition (saisie ou importation) des données dans la base ;
- création des utilisateurs ;
- définition des privilèges sur les différents objets de la base ;
- gestion des droits d'accès.

4.5.4 Numérisation et transfert des documents numérique dans le logiciel GED

À cette étape, l'intervention du consultant portera essentiellement sur la numérisation des documents et le transfert des documents numériques dans le logiciel de GED. Des démonstrations et tests d'essai seront réalisés afin de prendre en compte les critiques et suggestions du Comité Technique de Suivi. La réalisation de la numérisation implique la mise en place d'une chaîne de production (atelier de numérisation) assurant les prestations suivantes :

Tâche 1 : préparation des documents pour le back scanning

Cette tâche consistera à :

- ouvrir les cartons, à dépoussiérer les documents, à redresser les coins des pages et à enlever les agrafes ;
- photocopier ou restaurer les documents défectueux ;
- transporter les documents propres et les documents photocopiés dans la salle de numérisation ;
- classer les documents selon le plan de classement défini ;
- coller des étiquettes (codes-barres) sur les documents à numériser.

Tâche 2 : capture et indexation des documents

Cette tâche consiste à la numérisation des documents, la saisie ou à l'extraction des métadonnées appelées "Mots clés". La numérisation sera effectuée à l'aide de scanner (driver ISIS ou TWAIN)¹⁰⁷.

Tâche 3 : contrôle de conformité des données numériques avec les documents physiques

Cette étape consiste à la validation quantitative et qualitative des données numérisées. Elle se fera avec l'appui des agents de la DANCI. Au terme de cette étape, un rapport présentant l'intégralité des données numérisées sera élaboré.

Résultats attendus :

- 1- données validées ;
- 2- rapport de validation établi.

Tâche 4 : compression des données et Reconnaissance Optique des Caractères (OCR)

Le traitement est une étape très importante parce que l'objectif final dans un projet GED est de retrouver, visualiser et exploiter les documents numériques. Le traitement des données consistera donc à mettre en place différents mécanismes au travers de logiciels de traitement d'images et de reconnaissance optique des caractères (transformation de l'image texte scannée ou photographiée en un texte ASCII « code binaire » lisible par l'ordinateur).

La compression des données permettra en outre de réduire la taille des fichiers. Il optimise le volume de documents numériques, donc le coût du stockage. Dans le cas d'application en réseaux, étendus ou locaux, la compression améliore également le taux de transfert. Nous proposerons comme format : PDF/A (Portable Document Format), normalisé et garantissant la sécurité et la fiabilité de la diffusion et des échanges de documents électroniques (OCR, Indexation plein texte, conversion PDF des documents).

Tâche 5 : reclassement des documents

Cette tâche consistera à :

- saisir des cotes (références) des documents physiques à ranger ;
- reclasser le document physique dans la salle d'archives après numérisation.

Tâche 6 : transfert des documents numériques dans le logiciel GED

Cette activité consistera au transfert des données (documents numérisés) dans un logiciel

GED. Il s'agira de :

- transférer les documents depuis le poste de l'opérateur GED vers le logiciel GED ;
- traiter les images défectueuses et améliorer leur qualité en vue d'être exportées dans l'application GED.

4.5.5 Formation des utilisateurs à l'appropriation de la solution et transfert de compétences

Cette activité consistera à former le personnel sur l'utilisation du logiciel de GED qui sera installé et à faire un transfert de compétences au personnel désigné à cet effet. Il s'agira donc de former les utilisateurs selon le poste de travail afin d'assurer une meilleure exploitation de l'outil qui sera mis à leur disposition, et de donner aux personnels d'appui désigné pour assurer le support de la solution, toutes les compétences requises pour assurer la pérennité de la solution SAE.

Résultats attendus :

- identification des modules de formation en fonction des différents profils d'utilisation et rédaction du plan de formation ;
- élaboration des supports de formation ;
- formation du personnel ;
- suivi, recommandations et appui ;
- transfert de compétences aux personnels d'appui.

4.5.6 Rédaction des rapports

Cette étape est constituée de 2 tâches :

- la rédaction du rapport provisoire ;
- la rédaction et la transmission du rapport final.

Tâche 1 : Production du rapport provisoire

Au terme de la réalisation de ces opérations, il sera produit un rapport provisoire contenant :

- une analyse de l'existant ;
- les propositions de solutions ;
- un bilan du déroulement du projet.

Ce rapport provisoire fera l'objet d'une séance de restitution auprès du commanditaire et lui sera transmis pour observations en vue de sa validation. À l'issue du projet, le consultant livrera à la DANCI les produits suivants :

- un logiciel de GED ;
- la documentation logicielle composée d'un manuel d'utilisation et de guides de maintenance ;
- des ordinateurs et des scanners ;
- un rapport de formation des utilisateurs du système.

Tâche 2 : production du rapport définitif

Pour réaliser ce rapport final, le Consultant devra prendre en compte les amendements, observations et les recommandations faits par le commanditaire.

4.6 Equipe du projet

Maître d'ouvrage :

- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire (DANCI).

Maître d'œuvre :

- Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)

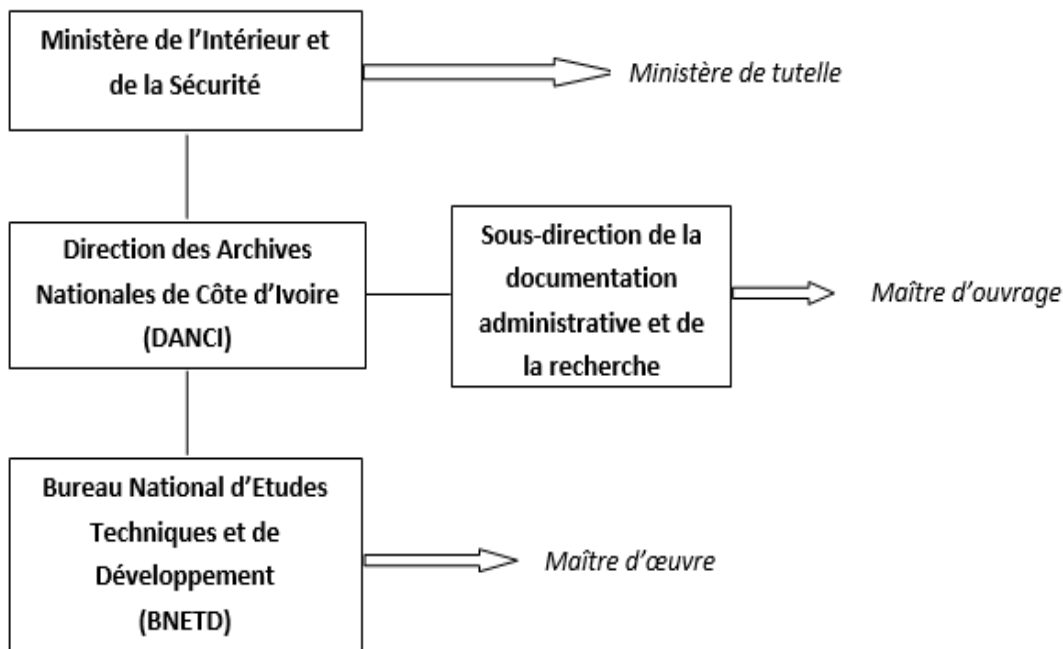


Figure 8: Organigramme de l'équipe du projet

Source : BAI Drellu Marc-Alain Wazzi, 2019

L'équipe technique sera constituée de ces 3 entités que sont :

- le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité qui aura un rôle décisionnel, assurera la tutelle du projet et organisera les relations entre les différents ministères qui vont intervenir dans sa réalisation ;
- la DANCI qui représente le Maître d'ouvrage et le commanditaire du projet fournira la documentation et l'expertise archivistique grâce à sa connaissance du fonds colonial ;
- le BNETD qui représente le consultant qui va réaliser l'étude. Cet établissement bénéficie d'une longue expérience dans le domaine de la numérisation des structures publiques en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest. L'avantage avec cet établissement est la sécurisation des archives classifiées compte tenu du fait qu'il soit un établissement étatique.

4.7 Calendrier de mise en œuvre

Ce calendrier représente un échéancier prévisionnel ce qui suppose la mobilisation de toutes les ressources indispensables à l'exécution du projet avant sa validation. La durée totale estimative du projet est fixée à 34 mois. Le déroulement des différentes activités est consigné dans le tableau suivant :

Tableau 2 Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet

N°	ACTIVITE	DUREE EN MOIS																																				
		01 à 12												13 à 24												25 à 36												
1	Préparation de la mission Et briefing	■																																				
2	Audit Documentaire	■	■	■																																		
3	Acquisition, Installation Et paramétrage des logiciels			■	■																																	
4	Capture et indexation des documents						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
5	Formation des utilisateurs																																				■	
6	Rédaction des rapports																																				■	

Source : BAI Drellu Marc-Alain Wazzi, 2019

4.8 Contraintes de coûts

La mise en œuvre de ce projet va susciter la mobilisation de moyens conséquents que nous espérons trouver dans l’encre de celui dans un programme national comme nous l’avons indiqué plus haut ou un programme international de sauvegarde du Patrimoine en péril. Dans les deux cas, la prise la prise en compte des contraintes des coûts est un facteur déterminant dans la réussite de cette opération.

Comme le stipuleront BURESI. C et CEDELLE-JOUBERT. L dans leur ouvrage « *Conduire un projet de numérisation*¹⁰⁸ », tout projet de numérisation s’accompagne toujours de contraintes de coût avant, pendant et après la numérisation. L’important ici est de mettre l’accent entre autres sur les points financiers inhérents aux activités clés que recouvre le projet à la sélection des documents, l’élaboration du cahier de charges, le choix du prestataire, l’acquisition des outils, la numérisation des documents¹⁰⁹. Il reviendra par ailleurs à la DANCI de prévoir également, les coûts relatifs à la conservation des données numérisées et à la migration des supports (frais liés à l’obsolescence technologique).

¹⁰⁸ BURESI C et CEDELLE-JOUBERT L, *Conduire un projet de numérisation*, 2002, Paris

¹⁰⁹ LAWSON Jean-Paul, *Contribution à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un plan d’archivage numérique au sein des entreprises béninoises*, 2017, Alexandrie

Conclusion

La période coloniale en Côte d'Ivoire reste une des époques centrales dans la construction de la nation ivoirienne. Elle est celle qui organisa l'unification administrative qui permis toutes les grandes mutations culturelles, politiques, économiques et sociales à l'origine de son développement et de son positionnement sur l'échiquier international. Cette phase de l'histoire a accouché d'un riche patrimoine documentaire qui retrace l'ensemble des moments majeurs de l'évolution de cet Etat depuis le 10 mars 1893 date de sa déclaration comme colonie française jusqu'à son indépendance le 7 août 1960. Cette mémoire fut l'objet de notre étude qui avait pour ambition de connaître l'état des lieux de ce patrimoine national à notre époque contemporaine et d'estimer les enjeux de la numérisation comme lieu de sa sauvegarde dans le temps.

Au moyen d'une méthodologie s'appuyant sur des outils d'investigation qualitatifs, tels que l'observation, les entretiens et la recherche documentaire, il nous a été possible de nous engager dans ces travaux de recherche.

Il était important de s'intéresser à la situation physique du fonds colonial dans les locaux de la DANCI qui a hérité de cette mémoire au lendemain des indépendances. L'équipe dirigeante de cette institution qui constitua notre échantillonnage de départ nous laissera entrevoir les limites de la politique de conservation du patrimoine archivistique national dans ses locaux. Une législation insuffisante sur les archives, un budget insuffisant et des locaux vétustes qui ne respectent pas les normes internationales de conservation auront miné les efforts de la DANCI, exposant ce patrimoine unique à un péril imminent.

Le deuxième segment de notre échantillonnage composé d'un panel international de professionnels des archives constitué lors de notre stage pratique en France va vérifier notre deuxième hypothèse qui évoque la dématérialisation des archives comme solution idoine pour la DANCI de pérenniser ce patrimoine archivistique national. L'expérience numérique des spécialistes exerçant dans les institutions occidentales a démontré l'efficacité de ce procédé technologique dans la sauvegarde du patrimoine documentaire. Les copies numériques sécurisées réalisées dans le cadre de la numérisation vont protéger les documents fragiles, faciliter leur gestion, mais également permettre le partage des données qui est aujourd'hui une obligation des États pour la démocratisation de la culture.

Les archives coloniales de Côte d'Ivoire sont les témoins privilégiés du passage de la civilisation précoloniale de nos ancêtres à la civilisation postcoloniale occidentalisée telle que nous la connaissons aujourd'hui. Dans le contexte actuel de globalisation mondiale de la culture, cette mémoire reste un référentiel angulaire pour les peuples de Côte d'Ivoire de connaître leur identité culturelle et d'en d'affirmer la diversité. Arthur G. DOUGHTY, qui fut directeur des Archives publiques du Canada, au début du XXe siècle, ayant perçu cette dimension des archives nous dira que : « *De tous les trésors nationaux, les archives constituent le plus précieux : elles sont le legs d'une génération à une autre et la qualité des soins que nous leur accordons témoigne de la qualité de notre*

*civilisation*¹¹⁰ ». Ainsi, la pérennisation de ce patrimoine est un devoir pour l'État de pouvoir reconstituer son histoire, l'histoire de ces peuples et assurer la transmission du patrimoine collectif. En effet, « *Seule l'histoire peut informer le peuple sur son patrimoine collectif*¹¹¹ ».

Sans prétendre apporter des solutions définitives aux problèmes rencontrés par la DANCI dans la conservation de ses archives, nous pensons que les perspectives proposées par la numérisation des archives solliciteront l'attention des décideurs de cette structure. Aussi, ce travail se voulait précis et concis eu égard aux graves menaces qui pèsent sur cette mémoire collective, néanmoins, il serait pertinent d'élargir le champ de cette étude à l'exploitation des sources orales comme sources de l'écriture de l'histoire africaine.

¹¹⁰ http://www.piaf-archives.org/sites/default/files/bulk_media/m01s2/com1section2_8.html, consulté le 09/02/2017

¹¹¹ EKANZA Simon Pierre, CANGAH Guy, *La Côte d'Ivoire par les textes, de l'aube de la colonisation à nos jours*, 1978, Paris, p.14

5 Références bibliographiques

❖ Ouvrages

ABOA Yaya Louis, *Les archives de Côte d'Ivoire : centre de mémoire et de recherche*, 1997, Abidjan

AMON d'ABY François Joseph, *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine*, 1951, Paris

ANGOULVANT Gabriel, *La pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1915, méthodes et résultats*, 1916, Paris

Archives départementales Conseil Général de l'Ain, *La sécurité dans les locaux d'archives, 2000, Région de l'Ain*.

Association des Archivistes Français, *Abrégé d'archivistique, principe et pratique du métier d'archiviste*, 2012, Paris.

BLANCHET A. Et al, *L'entretien dans les sciences sociales*, 1985, Paris

BRAIBANT Guy, *Rapport sur bilan de l'application de la loi N° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives au Premier ministre de la République de France*, 1996, Paris.

BOUATT Vincent, « Les sources de l'histoire coloniale antérieures à 1815 : le dépôt des papiers publics des colonies et le dépôt des fortifications des colonies : premiers fonds de l'institution coloniale française », *Afrique & histoire*, 2009/1, vol. 7, pp. 283-289

BOUTET Annabelle, ROUDET Karine, « Les enjeux de la numérisation et de l'ouverture d'archives : le point de vue des professionnels, l'exemple de la production et de la coproduction d'un patrimoine local », *Terminal, travail et Tic, les libertés à l'épreuve de l'informatique*, 2012, p.27-37.

BURESI C et CEDELLE-JOUBERT L, *Conduire un projet de numérisation*, 2002, Paris

CASTERET Jean-Jacques, « Le numérique comme lieu de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », *In situ, Patrimoine culturel immatériel et institutions patrimoniales, des manières d'agir avec le patrimoine culturel*, n°33, 2017

CHARPY Jacques, « L'introduction, par Claude FAURE, de l'archivistique française en AOF », *AOF : réalités et héritages, sociétés africaines et ordre colonial, 1895-1960*, 1997, Dakar

CHARPY Jacques, « Les archives de l'AOF face à leur temps », *Outre-mer*, n° 368-369, cinquante ans d'indépendances africaines, 2^e semestre 2010, Paris, pp. 293-301

CLAERR Thierry, WESTEEL Isabelle, *Numériser et mettre en ligne*, 2010, Villeurbanne

COGNEAU Denis, MESPLE-SOMPS, « Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et la crise politique », *Afrique contemporaine*, 2003/2, n° 206, p. 87

Conseil International des archives, *Enquête sur la situation archivistique dans les pays d'Afrique de l'Ouest d'expression française*, 1988, Dakar

COUTURE Carol, « Législation archivistique et politiques nationales d'archives », *conférence donnée au Congrès de l'Association des archivistes de Castille et Léon*, février 1992, Zamora

COUTURE Carol, LAJEUNESSE Marcel, *L'archivistique à l'ère du numérique, les éléments fondamentaux de la discipline*, 2014, Québec

DAVALLON Jean, *Une patrimonialisation des archives ? L'archive dans quinze ans*, 2014, Louvain-la-Neuve

Décret du 4 juin 1976 portant organisation des Archives nationales de Côte d'Ivoire

DEDO Dago Florent, *Communication et valorisation des archives en Côte d'Ivoire*, 2003, Alexandrie

DELMAS Bruno, *Archives nationales - réorganisation et développement : Côte d'Ivoire*, 1973, Paris

DIABATE Henriette et al, *Les fondements de la nation ivoirienne, Mémorial de la Côte d'Ivoire*, 1987, Abidjan

DIABATE Dagri Henriette, *Le Sannvin, sources orales et histoire, essai de méthodologie*, 1988, Abidjan

Dictionnaires LE ROBERT, *Le nouveau Petit Robert*, 1993, Paris, p.1610

DIEYE Mor, *Valorisation et médiation numérique du patrimoine documentaire colonial et de l'esclavage, Sciences de l'information et de la communication*, 2013, Montpellier

DIOUF Antonin Benoit, « Enjeux théoriques et pratiques de la numérisation en contexte africain de périphérie », *Les classiques des sciences sociales, 25 ans de partage des savoirs dans la francophonie*, 2018, Québec

Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire, *Rapport d'activité*, 2016, Abidjan

EKANZA Simon Pierre, CANGAH Guy, *La Côte d'Ivoire par les textes, de l'aube de la colonisation à nos jours*, 1978, Paris

EKANZA Simon Pierre et TIREFORT Alain, « La Côte d'Ivoire d'hier aux années 1980 : jalons historiques », *La Côte d'Ivoire, regards croisés sur les relations entre la France et l'Afrique*, 2000, Paris

GALLAND Bruno, *les archives*, 2016, Paris

GLASER Barney G, *Advances in the methodology of grounded theory : Theoretical sensitivity*, The Sociology Press, 1978, Mill Valley

KATHPALIA Yash Pal, *Conservation et restauration des documents d'archives*, 1973, Paris

KOKOU Dabla Elvis Bellair Degri, *archives, destructions et reconstruction*, 2007, Abidjan

KONAN Kouamé Yacinte, *La communication et la valorisation des archives publiques à l'ère du numérique. Quels avantages pourrait-on retirer de la création d'un site web à la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire ?* 2017, Alexandrie

LAROCHE Charles, « Les archives de l'expansion française outre-mer conservées en Métropole », *La Gazette des archives*, n° 55, 1966, pp. 235-252

LAWSON Jean-Paul, *Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'archivage numérique au sein des entreprises béninoises*, 2017, Alexandrie

LOUCOU Jean-Noël, *Histoire de la Côte d'Ivoire*, 1984, Abidjan

MADIBA Marie-Sophie Dibounje, *La technologie au service du patrimoine culturel immatériel de l'Afrique dans un contexte de conflit armé : cas de la région de l'extrême nord du Cameroun*, Communication présentée au colloque international de l'IFLA, 2016, Cape town

MBAYE Ousmane, « CAOM : un centre d'archivage partagé ? » *Histoire et Afrique*, 2009/1 (vol7), pp. 291-299

MBAYE Saliou, « Problèmes des archives et de la gestion des dossiers en Afrique de l'Ouest francophone », *La Gazette des archives*, n° 127, 1984. pp. 288-289

MBAYE Saliou, *Guide des archives de l'Afrique Occidentale Française*, 1990, Dakar

MBAYE Saliou, *Histoire des institutions coloniales Françaises en Afrique de l'Ouest 1816-1960*, 1991, Dakar

MBAYE Saliou, *Les archives en Afrique de l'Ouest : un patrimoine en mutation*, 2004, Paris

MENIER Marie-Antoinette, « Cent ans dans l'histoire des archives de la colonisation », *la Gazette des archives*, n° 139, 1987, pp. 208-222

Ministère de l'Économie Numérique et de la Poste de la Côte d'Ivoire, *les enjeux de l'économie numérique en Côte d'Ivoire*, 2016, Abidjan

N'DIAYE Ahmet, « Les archives en Afrique occidentale francophone, Bilan et perspectives », *La Gazette des archives*, n° 139, 1987, pp. 223-232

PARAISO Elise. R, « Archives et recherche historique dans un pays d'expression française : le Bénin », *AOF : réalités et héritages Sociétés Ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, 1997, Dakar

PERROT Claude-Hélène, *Les Anyi-Ndényé et le pouvoir politique aux XVIIIe et XIXe siècles*, 1982, Paris

QUIVY R, VAN CAMPENHOUDT L, *Manuel de Recherche en Sciences Sociales*, 1988, Paris

ROUSSEAU Jean-Yves, COUTURE Carol et Al, *les fondements de la discipline archivistique*, 2008, Québec

STARY Bruno, « Un no man's land forestier de l'artifice à l'artificialité : l'étatisation de la frontière Côte d'Ivoire-Ghana », *Les Cahiers d'Outre-mer*, N° 222, 2003, p. 3

TAILLEMITE Etienne, « Les archives anciennes des Colonies françaises aux Archives nationales », *la Gazette des archives*, n° 46, 1964, pp. 93-116

WONDJI Christophe, « La Côte d'Ivoire occidentale, Période de pénétration pacifique (1890-1908) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 50, n° 180-181, troisième et quatrième trimestres 1963, pp.346-381

❖ Sites web et documents électroniques

http://www.piaf-archives.org/sites/default/files/bulk_media/m01s2/com1section2_8.html, consulté le 09/02/2017

<https://angeeverse.wordpress.com/2012/01/30/primature-des-batiments-partent-en-fumee/>, consulté le 29/08/2017

<https://archivescolonialesabidjan.wordpress.com/organisation-des-archives/>, consulté le 11/01/2018

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/03/20/les-archives-en-afrique-un-patrimoine-culturel-de-lhumanite_4598229_3212.html, consulté le 20/10/2018

<https://master-iesc-angers.com/la-gestion-des-archives-un-choix-ou-une-obligation>, consulté le 28/12/2018

<https://www.le-petit-manchot.fr/01-afrique-occidentale-francaise-aof/les-colonies-francaises/articles/924/>, consulté le 28/11/2018

<https://www.codes-et-lois.fr/code-du-patrimoine/toc-partie-legislative-livre-ii-archives-texte-integral>, consulté le 16/01/2019

<http://www.cnrtl.fr/definition/patrimoine>, consulté le 18/01/2019

<https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/11606/12553>, consulté le 21/01/2019

http://www.banq.qc.ca/archives/archivistique_gestion/aide_conseil/preservation_conservation/, consulté le 03/01/2019

<https://fr.unesco.org/programme/mow> , consulté le 23/01/2019

<https://archivescolonialesabidjan.wordpress.com/organisation-des-archives/>, consulté le 12/02/2019

6 Liste des illustrations

Figure 1: Carte administrative de la Côte d’Ivoire au 10 août 1915	6
Figure 2: Carte de l’AOF	7
Figure 3 : Façade du Cabinet Archives du gouvernement colonial	12
Figure 4: Façade avant de la DANCI	15
Figure 5: localisation des Archives nationales de Côte d’Ivoire	16
Figure 6: Projet type Plan de construction des divisions régionales d’archives.....	19
Figure 7: Aperçu architecture applicative cible.....	45
Figure 8: Organigramme de l’équipe du projet.....	49

7 Liste des tableaux

Tableau 1	Etat du fonds colonial des Archives nationales	11
Tableau 2	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet	50

8 Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien adressé aux responsables de la DANCI

Le présent Guide d'entretien est élaboré dans le cadre de la réflexion sur la connaissance des réalités de la conservation à la Direction des Archives nationales de Côte D'Ivoire (DANCI). L'objectif est de connaître l'environnement de la gestion des archives afin d'évaluer le besoin de la mise en place d'un système de sauvegarde numérique des archives au sein de cet établissement. Merci pour votre contribution.

Identité de l'enquêté

Nom :

Prénom :

Titre et fonction :

État des fonds

- Quels sont les fonds qui constituent le patrimoine archivistique national ivoirien ?
- Pouvez-vous estimer leur volumétrie ?
- Quels sont les intérêts que portent ces documents ?
- Comment évaluez-vous les conditions de conservation de ces fonds aux Archives nationales ?

Problématique de la conservation des archives aux Archives nationale de Côte d'Ivoire

- Quels sont les problèmes que rencontre la DANCI dans la conservation de ce patrimoine documentaire ?
- Quelles sont les actions entreprises par les Archives nationales ?
- Existe-t-il une politique de conservation des archives à la DANCI ?

La numérisation comme moyen de sauvegarde du patrimoine archivistique

- La numérisation des archives est-elle appliquée à la DANCI ?
- Quels seraient les avantages de la mise en place d'un tel dispositif pour la politique de conservation du patrimoine archivistique à la DANCI et dans la continuité de l'action administrative d'État ?

Annexe 2 : Guide d'entretien réalisé auprès des experts rencontrés dans le cadre du STIA

Le présent Guide d'entretien est élaboré dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'un système de sauvegarde numérique du patrimoine archivistique colonial conservé à la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire (DANCI). L'objectif est la maîtrise des outils, des procédures et des ressources matérielles et intellectuelles utiles à la mise en place d'un système de sauvegarde numérique des archives au sein de cet établissement. Merci pour votre contribution.

Identité de l'enquêté

Nom :

Prénom :

Titre et fonction :

Connaissance de la technologie de numérisation des archives

- Quelle est votre expérience en matière de numérisation des archives ?
- Que pensez-vous de la numérisation des archives patrimoniales ?
- Quels sont les outils, les procédures et les matériels indispensables à mobiliser pour la réalisation de cette opération ?
- De quel genre d'expertise a-t-on besoin dans une équipe de pilotage d'un projet de numérisation d'archives ?
- Quelles sont les étapes préalables à la mise en place de cette opération ?

Modèle économique d'une opération de numérisation

- L'externalisation des fonctions archives est-elle nécessaire pour des fonds de souveraineté comme des archives coloniales ?
- Comment une institution publique des pays du Sud comme les Archives nationales de Côte d'Ivoire pourrait-elle financer la dématérialisation de ses archives ?
- Comment participer à des programmes internationaux de protection du patrimoine documentaire ?

Avantages et contraintes de la numérisation des archives

- Quels serait son impact pour la conservation pérenne du patrimoine documentaire ?
- Quels sont les avantages de cette opération pour la politique d'archivage d'une institution patrimoniale ?
- Existe-t-il des contraintes à la mise en place de ce dispositif au sein d'une institution publique de gestion des archives ?

Annexe 3 : Matrice STIA 2018

DATES	DESCRIPTION DE LA TACHE/ACTIVITES	LIEUX	PROCESSUS ACCOMPLIS/MODULE	INTERVENANTS	THEMATIQUES
27-28/03/2017	Présentation et exercices pratiques :	-Ecole Nationale des Chartes -Ministère de la Culture	Connaissance du PIAF et de E-PRO/ SPOC	-Caroline BECKER -Anne-Marie BRULEAUX -Françoise LEMAIRE -Rosine LHEUREUX	Projet de construction d'un bâtiment d'archives
28-30/03/2018	- Conférence - table ronde - échanges	-Ecole Nationale des Chartes -Archives Nationales de France -Centre des Archives Diplomatiques	Fondamentaux	-Ministère des Affaires Etrangères -L'Association des Archivistes Français (AAF) -Le Bouclier Bleu -Le Conseil International des Archives (CIA)	-Les enjeux de la profession d'archiviste -la coopération internationale -les acteurs
03-09/04/2018	-Ateliers et cas pratiques -table ronde -formation	-Service des Archives Economiques et Financières SAEF, Savigny-le-Temple	Collecte et Gestion de l'archivage	-SAEF, DSI Ministère de la Culture -Service historique de la Défense, Hélène GUYCHARD -ARKHEUNUM, Laurent BIDET	-Les acteurs de la collecte -la politique de collecte et de gestion des archives -la numérisation des archives
10-13/04/2018	-Voyage d'études -ateliers/exposition -atelier de Médiation -échanges libres	-Paris -Compiègne -Beauvais -Archives Départementale de l'OISE	Communication et valorisation	-Clothilde ROMET -Frederick GIRAUDET -Christophe LEBLANC	-La stratégie de communication des documents -élaboration d'une saison culturelle
16-19/04/2018	-Conférence -atelier -études de cas -travaux de groupe	-Archives Départementales Seine-Saint-Denis -Archives Nationales, Paris	Traitement	- Christine LANGE - Xavier LAUBIE - Danis HABIB -Jean-François MOUFFLET	-Les enjeux du traitement -les fondamentaux -les normes ISAD/G et ISAAR/CPF -l'encodage EAD/EAC
23-26/04/2018	-Visite ateliers techniques -table ronde -conférences	-Atelier de numérisation ANF (Pierrefitte-sur-Seine) -Musée du petit palais, Paris	Conservation-restauration et numérisation	-Marc PATURANGE -Anne LABEL -Patricia COSTE -Françoise CAMUSET	-La numérisation -le bâtiment d'archives -le plan de sauvegarde (PSU)

*Annexe 4 : Listes des professionnels enquêtés***Échantillonnage 1 : Responsable de la DANCI**

N°	Nom et Prénoms	Titre et Structure	Contacts
01	BAHI Gouro Venance	Conservateur en Chef des archives, Directeur des Archives Nationales de Côte d'Ivoire (DANCI)	bahigourovenance@yahoo.fr
02	KOKOU Dabla Elvis Bellair Dégri	Conservateur Principal d'archives, Sous-directeur de la Documentation Administrative et de la Recherche	kokouelvis@yahoo.fr
03	ZAMBLE Bi Zamble André	Conservateur d'archives, Sous-directeur du Dépôt légal	
04	BADOU Badou Jacob	Chef Imprimeur, Sous-Directeur des Archives des Institutions et des Services Centraux	00 225 07 23 06 62

Échantillonnage 2 : Profils experts du STIA 2018

N°	Nom et Prénoms	Titre et Structure	Contacts
01	PAM Adama Aly	Chief Archivist/Chief of Unit UNESCO, Archives, library and Records Management Unit KMI/ALR	a.pam@unesco.org
02	PATURANGE Marc	Responsable des ateliers de photographie, Archives Nationales de France	Marc.paturange@culture.gouv .fr
03	PAULUSZ Richard Rudolph	Archiviste bibliothécaire, Membre de l'Association hongroise héraldique et généalogique	rpaulusz@freemail.hu
04	Eugénie MARCIL	Adjointe à la conservation, archives textuelles et peinture, Musée MCCORD Québec	Eugenie.mccord.qc.ca
05	RAZOV Caroline	Responsable des affaires générales, Archives d'État de ZADAR (Croatie)	razovc@yahoo.fr
06	DIOUF Antonin Benoît	Chef des services de bibliothèques et de documentation, Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP)	antoninbenoit@gmail.com
07	GBOKO Kobenan	Chef du service des archives et de la Documentation, Ministère de la Défense de Côte d'Ivoire	gbokokobenan@yahoo.fr

08	NSATOUNKAZI Milan Georges Gérard	Chef du Service Archives, Documentation Municipale de Brazzaville	milansatou@gmail.com
09	LOUIZA Patrick	Archiviste, Archives Nationales d'Haïti	Patchouco85@yahoo.fr
10	SIDIBE Soumaila	Archiviste documentaliste, Bureau du Vérificateur général du Mali	Sidibesoumaila70@yahoo.fr

Annexe 5 : État des lieux de la conservation des archives à la DANCI

Documents posés à même le sol faute de place dans les dépôts



Annexe 6 : État des lieux de la conservation des archives à la DANCI

Dégradation due aux termites



Annexe 7 : l'appareillage technique, don de l'UNESCO (appareil de microfilmage, lecteur de microfilm) est hors d'usage depuis des décennies.

